

LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°660 - Avril 2024

Prochaine parution : Mardi 7 mai 2024

2€


**De l'argent pour l'école,
la santé et le social,
pas pour la guerre**



Le 7 mars, manifestation des enseignants du 93 à l'appel de l'intersyndicale

**CAPITALISME
BROYEUR DE VIES
CE SYSTEME
ON N'EN VEUT PAS
ON LE COMBAT !**

**PARTI COMMUNISTE
DES OUVRIERS DE FRANCE**



**Halte
au génocide
en Palestine !**

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

De l'argent pour l'école, la santé, le social, pas pour la guerre !

Cette fois, c'est clair et c'est dit au plus haut niveau. Les milliards d'économie vont se faire sur les budgets sociaux, ceux de l'éducation, de la santé, du social, du logement, sur les allocations chômage. C'est dit sans fard, par le Premier ministre qui copie jusqu'à la caricature ses « modèles » : Macron, bien sûr, mais aussi Sarkozy. Il intervient sur tout et sature les médias ; chaque jour une nouvelle annonce, sous forme de slogan que les médias vont répéter en boucles. Et maintenant, il veut être le seul à répondre aux questions au gouvernement, à l'Assemblée nationale.

Il y a aussi Le Maire, qui ne connaît toujours pas de « profiteurs de crise » ou de « profiteurs de guerre », qui ne comprend toujours pas ce que sont des « super profits », mais qui annonce chaque jour de nouvelles « économies », sur plusieurs années, et qui essaie de nous rendre responsables de la dette, tout en continuant à vouloir « alléger les charges des entreprises ». Il passe son temps à expliquer qu'il n'y a pas de politique d'austérité, car il y a toujours encore des mesures en faveur du « pouvoir d'achat », mais elles doivent rester « individuelles ».

Ces attaques, les articles de ce journal les analysent, en montrant à chaque fois les résistances qu'elles suscitent. Elles sont nombreuses et participent depuis des semaines à ce que nous avons appelé, dans le journal de mars, de « climat de mobilisation sociale ».

Nous mettons cette fois en avant les mobilisations dans l'enseignement public, celle des enseignants, parents d'élèves, et même des élèves, contre le tri social aggravé, avec l'objectif de la mise en place des « classes de niveau ». Leur intitulé change, au gré des annonces de la ministre Belloubet, qu'Attal n'hésite pas à recadrer en affirmant que « le choc des savoirs » et ses classes de niveau seront bien appliqués en septembre 2024. Si nous avons mis en « une » une photo de la mobilisation des enseignants du 93 (Seine-Saint-Denis), le département le plus jeune et le plus pauvre de la métropole, c'est parce qu'elle y est forte et qu'elle dure depuis des semaines. Parce que les enseignants et les parents d'élèves refusent une nouvelle dégradation de l'enseignement public, tous niveaux confondus, dans un département où le tri social se fait entre les pauvres et les plus pauvres.

Les annonces d'Attal concernant une nouvelle contre-réforme de l'assurance chômage ont surpris par leur timing et leur brutalité, dans un contexte de licenciements en hausse. Le gouvernement sait qu'il est difficile d'organiser une riposte d'ampleur qui vienne des chômeurs. Mais il va se heurter aux travailleurs de France Travail, qui n'acceptent pas de se transformer en chasseurs de « faux chômeurs ».

La fin de la trêve hivernale et l'échéance des JO signifient plus d'expulsions, plus de familles et d'enfants à la rue, des mal-logés chassés de Paris, moins de logements sociaux accessibles et des loyers qui flambent. La mobilisation du 1er avril avait une dimension européenne, car la bombe du mal-logement existe dans toutes les grandes villes.

Où vont tous ces milliards pris sur les budgets sociaux ?

Une partie de la réponse se trouve dans l'insistance avec laquelle Macron, Attal, Lecornu... parlent de la nécessité d'augmenter le budget de guerre, de fabriquer rapidement plus d'armes, pour l'Ukraine, pour les armées françaises, pour le marché européen et mondial en pleine expansion. Depuis des mois, Macron répète que « c'est le prix à payer pour notre liberté » : aujourd'hui, il ajoute qu'il faut se préparer à la guerre « qui est à notre porte », et que cette porte est en Ukraine.

Comme nous le disons dans le premier article politique de ce journal, il y a une volonté de faire peur, pour neutraliser la contestation sociale et politique. Il faut en être conscient et combattre fermement cette propagande. Pour cela, il faut comprendre et faire comprendre les causes et les enjeux des questions de la militarisation de la société, de l'éco-

nomie et des esprits. Il faut arriver à apprécier le niveau des contradictions entre les puissances impérialistes, qui se cristallisent notamment en Ukraine. Il faut en fait que ces questions ne soient pas utilisées pour diviser les peuples, contre les luttes sociales et politiques, mais au contraire, faire en sorte d'élever la conscience sur le fait qu'elles sont inhérentes au système capitaliste impérialiste et que c'est ce système qu'il faut combattre et renverser de fond en comble. C'est le message de notre autocollant reproduit en première page.

Nous abordons bien évidemment la situation en Palestine, avec la poursuite du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, qui continue à exiger le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt du génocide en cours et l'application de véritables sanctions. C'est ce que nous avons défendu dans les manifestations et lors du rassemblement en soutien avec le secrétaire de l'UD CGT du Nord, poursuivi pour délit de solidarité avec le peuple palestinien.

Nous faisons aussi le point sur la situation en Kanaky, suite au coup de force de l'Etat français pour essayer de tourner la page de 30 ans de lutte du peuple kanak, pour l'indépendance. Les forces indépendantistes ne se laissent pas intimider, sans tomber dans les provocations des forces de droite et d'extrême droite : elles ont besoin de la solidarité la plus large possible.

Nous concluons sur les élections au Sénégal qui constituent un nouveau revers politique pour l'impérialisme français. ★

Bravo à Femmes Egalité pour la fête qu'elle a organisé à Paris à l'occasion de la sortie du 100^e numéro de son journal.

Nous reproduisons le communiqué qu'elle nous a fait parvenir.

« Le 23 mars, nous avons publié le N° 100 de notre Journal Egalité.

37 ans aux côtés des femmes des milieux populaires.

37 ans de Solidarité internationale active.

C'est un numéro particulier qui fera date, comme le numéro 1 ! Un centième numéro d'Egalité publié depuis 1987, ce n'est pas rien et ça se fête ! Le 23 mars dernier, avec satisfaction et beaucoup de joie, nous avons fêté la parution régulière de notre journal, ainsi que les équipes qui l'ont réalisé, les contenus restés fidèles à la plate-forme de notre organisation, et surtout toutes les Femmes d'Egalité. Ce journal nous représente, il n'y a pas une seule femme de notre Organisation qui n'a pas livré un témoignage, qui n'a pas participé ou été solidaire des combats dont notre journal se fait l'écho. Nous avons fêté toutes ces femmes travailleuses, les femmes des quartiers qui l'ont inspiré, qui l'inspirent toujours, qui participent aux luttes retracées et auxquelles les articles de notre journal servent d'analyse, de tremplin, de soutien pour leurs combats. C'est l'objectif du journal, contribuer à agir ! Merci à tous les comités de Femmes Egalité, dont les femmes sont venues, Lucie Aubrac de Villefranche, Lucie Baud de Grenoble, Flora Tristan de Bordeaux et Louise Michel de Strasbourg qui nous a envoyé un chaleureux message. Merci au Comité Clara Zetkin de la région parisienne et ses antennes de Paris 20e, Paris 11e, Nanterre (92). Merci aux abonné.es, à Dalal Abusaud du Forum Palestine Citoyenneté pour sa présence et ses mots, à Cristina Cachaguay Obando, présidente nationale de Mujeres por el Cambio de l'Equateur (Femmes pour le changement) et Tara Nakanabo, la présidente de l'Association de Femmes burkinabé Kebayina qui nous ont envoyé des messages de solidarité. Encore merci à Billie Brelok pour ses dédicaces et ses morceaux de rap contestataire, à Youlie Yamamoto, porte-parole d'Attac qui, avec les Rosies, nous ont fait danser aux rythmes des « Premières de Corvées ». Merci encore à notre ami Jo Ber, pour la modernisation de notre logo et à toutes les amies présentes, Véronique Lamy, de la société d'impression En Avant et porte-parole du Pcof, qui nous imprime le journal, Julie Ferrua et Cybèle David de l'Union syndicale Solidaires, Nathalie Andrieux-Hennequin de la SNUASFP-FSU, Anne Leclerc du CNDP, Fathia Chalal de la CGT Commerce et Services... Un grand merci à toutes les filles qui nous ont préparé mille et un délices pour le repas partagé... et à toutes celles qui ont animé et apporté des lots pour la tombola qui fut un moment de rires, surprises et coups de chance. Le 23 mars 2024, notre journal est devenu « Revue » Nous vous invitons à la lire, à vous abonner, à la faire connaître, à nous envoyer de l'information pour l'alimenter, à nous soutenir pour continuer à la faire vivre et la développer. Bonne lecture et aux prochains combats !

Le Comité national, le 2 avril 2024 »

Organisation de Femmes Egalité, 21 rue des Vallées, 75011 Paris
femmesegalite@yahoo.com - www.femmes-egalite.org



Macron parle de guerre, espérant paralyser les mobilisations sociales

Nous avons annoncé les mobilisations du mois de mars à la « une » du dernier journal : elles sont en fait plus nombreuses, celle autour de la journée du 21 mars contre le racisme et la loi Darmanin, la mobilisation syndicale du 28, en soutien au secrétaire de l'UD du Nord poursuivi pour avoir appelé à la solidarité avec le peuple palestinien ; celle du samedi 30, journée internationale de la Terre Palestinienne ; celle pour le droit au logement, du 1^{er} avril ; celles en soutien au peuple kanak ; celle des personnels enseignants et des parents d'élèves du 93, sans parler des mouvements de grève pour les salaires qui continuent... Ces différentes mobilisations s'opposent, chacune sur son terrain, à la politique Macron-Attal au service des riches, des patrons, des monopoles... Ces mobilisations, qui sont encore souvent locales, mais dont certaines ont une dimension nationale, et même internationale – comme celles pour exiger le cessez-le-feu à Gaza – alimentent le **climat de « mobilisation sociale »** qui n'a jamais cessé depuis des années. Rien que ces deux dernières années,

il y a eu des moments très forts, comme le mouvement contre les « 64 ans », celui contre les projets de l'agrobusiness (contre les bassines) et des monopoles du BTP (les autoroutes, la ligne LGV Paris-Turin), les émeutes des banlieues populaires et la dénonciation de l'Etat policier, le racisme systémique, les mobilisations contre les lois racistes et celles qui limitent les droits démocratiques, les mobilisations paysannes... et toutes les grèves et les mobilisations pour les salaires, contre la surexploitation...

C'est ce climat de mobilisation sociale qui est le principal obstacle à la mise en œuvre de la politique de Macron et de ses gouvernements successifs au service exclusif de l'oligarchie, dans le contexte d'une concurrence exacerbée entre puissances impérialistes, en Europe et dans le monde, et de la contestation par les peuples d'Afrique de la domination de l'impérialisme français.

Les déclarations bellicistes de Macron sur l'inévitabilité de l'envoi de forces militaires en Ukraine ont provoqué des inquiétudes légitimes

et de la colère devant la légèreté avec laquelle il projette le pays dans la guerre. Au niveau international, les critiques ont été nombreuses, pour désamorcer la polémique.

Par-delà la réalité de la militarisation de l'économie, de la société dans son ensemble, il y a surtout, depuis la conférence de presse de Macron du 16 janvier, **une entreprise de conditionnement idéologique visant à distiller la peur**.

Macron espère que cette peur paralyse le mouvement social pendant que son premier ministre Attal sature les médias avec un tourbillon de petites phrases provocatrices. Il s'en prend avec cynisme et hargne aux chômeurs dont il veut diminuer une nouvelle fois les allocations et raccourcir les durées d'indemnisation. Le Maire n'est pas en reste, qui annonce une succession de réductions, sur plusieurs années, des budgets sociaux, visés de façon explicite : 10 milliards tout de suite, puis 20 milliards demain...

Cette nouvelle phase d'attaques contre les travailleurs, notamment les chômeurs, est aussi une remise en cause de toute une série d'enga-

gements pris, sur l'augmentation des salaires des enseignants, et de façon plus générale, des travailleurs de la fonction publique, de la santé publique, des retraités... De plus, le gouvernement se défait une fois encore sur les collectivités territoriales, au nom du « partage des efforts », alors que l'Etat ne respecte pas ses obligations de transferts de moyens. Les conséquences ne se font pas attendre : des municipalités ont mis fin à des contrats d'ATSEM du jour au lendemain et annoncent des hausses de la fiscalité « locale », qui n'est qu'une forme déguisée de l'augmentation des impôts sur les masses populaires.

Ce qui apparaît de plus en plus clairement, c'est que ces milliards pris sur les budgets sociaux iront directement financer « l'économie de guerre », le développement du nucléaire, de l'intelligence artificielle étendue à de plus en plus de domaines... qui feront exploser les bénéfices des monopoles du CAC 40.

La réponse du mouvement ouvrier et populaire, c'est de développer la lutte de classe, la lutte contre le système capitaliste impérialiste. ★

Rhétorique guerrière et accélération de la militarisation

Le premier ministre polonais, Tusk, a récemment parlé de « l'ère de la pré-guerre ». La plupart des chefs d'Etat de l'UE parlent de passer le plus rapidement possible à « l'économie de guerre » et augmentent les budgets de la défense : de 214 milliards en 2021, le cumul des budgets de la défense des Etats de l'UE a grimpé à 290 milliards en 2023, soit 1,5 % de son PIB. « Pas assez ! » crient en chœur les va-t-en-guerre qui exigent d'atteindre les 2 %, chiffre mythique que les dirigeants étasuniens répètent depuis 2006 (1).

Des commandes collectives de plusieurs milliards sont passées aux fabricants d'obus, de missiles, de drones... pour l'Ukraine et pour regarnir les arsenaux des Etats de l'UE. Chaque semaine, une nouvelle proposition est avancée pour augmenter la production d'armes, pour acquérir des munitions partout, car, comme le disent les quelques monopoles producteurs en Europe, « les carnets de commandes sont pleins pour des années », soulignant que les achats immédiats hors Europe ne constituent pas une réelle concurrence. C'est le président de la République Tchèque, un ancien général et ancien haut responsable de l'Otan, qui se fait fort de trouver des centaines de milliers d'obus partout

dans le monde, aussi bien du calibre « Otan » que celui des canons russes, pour les livrer à Kiev. Un fonds spécial a été créé pour financer ces achats (2).

L'ambiguïté stratégique de Macron

C'est dans ce contexte d'effervescence guerrière que Macron s'est lancé, le 24 février, à prédire l'envoi de troupes en Ukraine, une annonce faite sans concertation avec les participants à la réunion des « soutiens à l'Ukraine » qui se tenait à Paris. Il l'a nuancée par la suite, revenant notamment sur le terme de « troupes », du fait des désaveux successifs de la plupart de la majorité de ses alliés, depuis les USA, jusqu'à l'Allemagne, en passant par le Royaume-Uni... et Zelensky lui-même, qui a affirmé cyniquement : « vos enfants ne vont pas mourir en Ukraine », sans néanmoins écarter la possibilité d'un engagement militaire des pays membres de l'Otan (3), alliance dans laquelle il espère plus que jamais faire intégrer l'Ukraine. Macron est revenu quelques jours plus tard à la charge, parlant d'une position réfléchie et assumée, qu'il a qualifiée « d'ambiguïté stratégique »... Depuis, tous les journalistes et « spé-

cialistes » porte-parole du camp de la guerre, reprennent cette notion, pour saluer le « courage » de son auteur, qui ne cesse de dire « qu'il faut tout faire pour que la Russie ne gagne pas cette guerre ».

Outre le caractère provocateur de la démarche, dans sa forme, il y a la question du contenu, qui fait immanquablement référence à la « force de frappe nucléaire » détenue par l'impérialisme français. Macron avait déjà utilisé cette notion d'ambiguïté stratégique, dans le cadre de la préparation de la loi de programmation militaire (LPM) de 413 milliards d'euros. Est-ce que cela revient à dire qu'une attaque russe contre les livraisons d'armes, les installations d'usines françaises où elles seront produites, en Ukraine, dans le cadre de « coopération industrielle », une attaque contre les militaires français déployés pour encadrer des militaires ukrainiens... pourraient entraîner une riposte allant jusqu'à l'arme nucléaire ?!

On ne « joue pas » avec cela !

Dénoncer la guerre inter impérialiste, refuser de la payer

Depuis le début, nous avons qualifié cette guerre de guerre entre puis-

sances impérialistes et leurs alliés, contre les peuples, à commencer par le peuple ukrainien. Pour être encore plus explicites : nous dénonçons l'impérialisme russe et ses alliés et l'impérialisme US, et ses alliés de l'Otan. ★

1. C'est à partir de 2006 que l'objectif de 2 % apparaît dans les engagements des Etats membres. Mais c'est en 2014, suite à l'annexion de la Crimée par la Russie, que cet objectif devient une priorité. Source : site de l'Otan.

2. La provenance des achats reste « discrète », car certains gouvernements qui ne soutiennent pas le camp USA-UE-Ukraine, sont intéressés à vendre des surplus d'obus. Les « acheteurs » s'en félicitent, mettant en avant le fait que cela réduit les possibilités d'achat de la Russie.

3. Interview au Monde et à BFM, le 11 mars, dans les locaux de la chaîne. Il a notamment dit : « Tant que l'Ukraine tient, l'armée française peut rester sur le territoire français. (...) Vos enfants ne vont pas mourir en Ukraine. Si la Russie intervient dans un pays de l'OTAN, oui, vos enfants pourraient être envoyés dans ce pays. »

Coupes budgétaires

16 milliards hier, 10 aujourd'hui, 20 de plus demain... !

En février, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé une révision à la baisse des prévisions de croissance ramenées de 1,4 % à 1 % (voire à moins selon d'autres sources). Il l'impute au « *nouveau contexte géopolitique* » citant notamment, la guerre en Ukraine, le ralentissement économique en Chine et la récession en Allemagne... Il l'a assorti d'un décret réduisant de 10 milliards les dépenses de l'État prévues au budget 2024 voté en décembre dernier. (C'est le montant maximum que le gouvernement peut décider sans repasser devant le Parlement.)

Ces économies se feraient dans un premier temps « *exclusivement sur le budget de l'État* ». 5 milliards d'entre elles seront faites sur les dépenses de fonctionnement des différents ministères. Les plus touchés par ces annulations de crédits étant les ministères de l'Écologie, du Travail et de l'Enseignement supérieur. Parmi les moins touchés : la Défense ! Une réduction de 750 millions d'euros est prévue sur les dépenses de personnel. 5 autres milliards proviendront de ponctions sur les budgets des agences opérant pour le compte de l'État (comme France compétences – chargée de la formation professionnelle et de l'apprentissage –, ou l'Agence nationale de la cohésion des territoires...), et

des réductions de différentes aides, comme l'aide à la rénovation énergétique *MaPrimeRénov'* (amputée d'un milliard), ou l'aide publique au développement (moins 800 millions)...

Ces 10 milliards d'euros de crédits annulés s'ajoutent aux 16 milliards d'économies déjà inscrites dans le budget de 2024. Pour faire encore plus de coupes budgétaires sur l'année 2024, le gouvernement se réserve la possibilité de déposer cet été un projet de loi de finances rectificative. Sans attendre, Le Maire et Thomas Cazenave ont déjà annoncé, le 6 mars, une prochaine étape de 20 milliards d'économies supplémentaires à réaliser en 2025.

Cette fois, les collectivités territoriales sur lesquelles l'État a transféré de nombreuses compétences (sans transferts de financements) seront également sommées de participer au rétablissement des finances publiques. Avec toute la démagogie qui va avec, lorsque le ministre met en cause le « *laxisme* » des employeurs territoriaux face à l'absentéisme d'agents « *fainéants* ». Les hausses de la fiscalité locale, qui n'est qu'une forme déguisée de l'augmentation des impôts sur les masses populaires va se poursuivre et s'amplifier.

En cœur de cible, figurent la Sécurité sociale et l'assurance chômage une

nouvelle fois présentée comme beaucoup trop coûteuse !

Concernant les dépenses de santé, qui selon lui représentent « *la moitié de la dépense publique* », Bruno Le Maire s'est félicité des mesures entrées en vigueur au 1^{er} avril, notamment le doublement des franchises médicales (qui passent de 50 centimes à 1 euro sur chaque boîte de médicaments et de 2 à 4 euros non remboursés sur les transports sanitaires). Mais il est clair que le gouvernement n'entend pas en rester là.

Alors que le déficit public a atteint 5,5 % du PIB en 2023 (dépassant de 0,6 point et de 15,8 milliards d'euros les prévisions du gouvernement), le gouvernement a réaffirmé sa volonté de le ramener sous la barre des 3 % du PIB d'ici 2027 (4,4 % en 2024 et 2,7 % d'ici 2027). Il est mis sous pression par les agences de notations (Fitch, Moody's...) qui estiment que les mesures prévues sont insuffisantes pour tenir ces objectifs. Par la Cour des comptes, qui évalue à 50 milliards d'euros les économies nécessaires pour les atteindre, tandis que l'OCDE avance de son côté un chiffre de 70 à 80 milliards d'euros. Et par les députés d'opposition LR, qui ont annoncé le lancement d'une commission d'enquête sur « *les raisons de la très forte croissance de la*

dette française sous la présidence d'Emmanuel Macron ».

Le Maire tient pour l'instant le cap d'une opposition ferme à toute augmentation d'impôt qui « *serait contraire à notre intérêt national* ». Mais comme toujours, cet « *intérêt national* » se confond avec les intérêts de l'oligarchie à qui il se refuse d'imposer une quelconque « *taxe exceptionnelle, surtaxe, taxe temporaire ou taxe de rendement* ». Les dirigeants et les actionnaires des principales sociétés du Cac 40 n'ont pas trop de souci à se faire. Ils pourront continuer tranquillement à faire gonfler leur fortune !

Il n'est pas certain que cette ligne puisse être intégralement tenue. Dans les rangs de la majorité présidentielle, certains s'inquiètent, en effet, de « *l'acceptabilité* » de ces mesures d'austérité. Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, propose « *quelque chose d'exceptionnel sur les entreprises qui font le plus de profits ou sur les actionnaires qui touchent des dividendes exceptionnels* ». Attal commence à dire « *ne pas avoir de dogme* » à ce sujet... Mais aucun ne veut toucher aux profits. Tous les mauvais coups sont dirigés vers la classe ouvrière et les couches populaires. ★

Attal, « l'hyper premier ministre » aux provocations permanentes

Eclipsant le ministre de l'Agriculture, il a cultivé les images choc pendant la crise agricole, se servant d'une botte de paille comme pupitre pour faire ses annonces en faveur de l'agrobusiness : basta les « *normes* », on oublie le plan Ecophyto et allez-y pour les bassines ! Se posant comme le véritable ministre de l'Éducation, il impose la ligne dont il revendique la paternité : celle du « *choc des savoirs* ». Quitte à contredire Nicole Belloubet, la ministre en titre, quand celle-ci tente de désamorcer la colère des enseignants : « *Oui, les groupes de niveau seront bien mis en place en 6^e et en 5^e* » !

Jouant au petit chef avec Le Maire, il ne rate pas une occasion de faire savoir que c'est lui qui décide : quand le titulaire du portefeuille de l'Économie ne cesse de répéter qu'il s'oppose à toute hausse d'impôts, même « *ciblée* », Attal affirme « *ne pas avoir de dogme, ni de tabou sur les profits exceptionnels liés à des situations de crise* » !

Omniprésent dans les médias, il modifie les règles de l'exercice heb-

domadaire des « *Questions au gouvernement* », en se retrouvant seul sur le banc des ministres pour répondre chaque mercredi aux questions des députés.

Pro de la « *com'* », il affirme vouloir montrer qu'« *on peut faire confiance à un jeune* ». Ce faisant, il se positionne comme le meilleur adversaire de Jordan Bardella, de quelques années son cadet. L'un se targuant de venir des quartiers populaires de Seine-Saint-Denis, avec une mère qui avait du mal à boucler les fins de mois ; l'autre évoquant une enfance confrontée à la perte de son père, à l'homophobie et au harcèlement scolaire ! Ces confidences démagogiques visent à le faire paraître plus humain, ouvert, comme son mentor élyséen, aux questions « *sociétales* ». Mais cela ne peut masquer le positionnement réactionnaire qui marque sa conception de l'Éducation et l'ensemble de son action politique. Adeptes de la provocation, à la veille d'une mobilisation des cheminots au moment des vacances et des grands départs, il s'emporte contre les préavis de grève déposés « *par habi-*

tude », en affirmant : « *la grève est un droit, mais travailler est un devoir* ».

Prétendant se faire le porte-parole « *des français de classe moyenne : ceux qui gagnent trop pour avoir droit aux aides, mais pas assez pour s'en sortir seuls* » et vouloir « *désmicariser la France* », il n'a pas d'autres propositions que les vieilles recettes éculées : amplifier les « *allègements de charges* (qui reviennent à baisser la part indirecte des salaires finançant la protection sociale des travailleurs) et pousser encore plus loin le salaire individualisé, notamment pour les fonctionnaires, afin de « *récompenser l'effort et le mérite* ». C'est par l'affirmation que « *le travail est le fil rouge de l'action gouvernementale* » qu'il justifie la prochaine réforme « *globale* » de l'assurance chômage : « *pour bâtir un modèle social incitant toujours plus au travail* ». Comme si les chômeurs étaient des gens qui ne veulent pas travailler, qu'il faudrait punir pour leur paresse ! Cette guerre aux pauvres et aux précaires que mènent Macron et le gouvernement Attal

– une politique qui inspire également la réforme du RSA – montre sur le dos de qui – et au profit de qui –, ils comptent rétablir les finances publiques.

Nous pourrions encore allonger la liste des exemples, évoquer la taxation des malades, la chasse aux arrêts de travail et les sanctions contre les médecins qui les prescrivent, l'obsession de la lutte contre la fraude dirigée contre les bénéficiaires de prestations sociales....

Combien de temps Attal pourra-t-il tenir dans ce tourbillon d'interventions tous azimuts et de provocations ? Il est difficile d'y répondre mais, ce qui est certain, c'est que cette avalanche d'attaques contre la classe ouvrière et les couches populaires accumule les mécontentements et les mobilisations. Ce sont ces mobilisations, bien plus que les oppositions parlementaires, qui sont le principal obstacle à la mise en œuvre de cette politique au service de l'oligarchie, mise en œuvre par Macron et son gouvernement, sous la houlette d'un Premier ministre sans état d'âme. ★

Eradiquer le chômage par le travail forcé ?

Il y aura donc la 4^e réforme de l'assurance chômage depuis l'arrivée de Macron, prévue d'ici à l'automne. Avec toujours les mêmes justificatifs : atteindre le plein emploi, faire baisser les chiffres du chômage... et éviter la baisse de la note de la France.

Pourtant, seul un tiers des chômeurs est indemnisé, et près de la moitié d'entre eux travaillent, reconnaît l'Unedic.

Selon Attal, il faut « rouvrir » ce chantier au nom « d'un modèle social qui incite davantage à l'activité ». C'est ainsi qu'il justifie la réforme du RSA, avec 15 heures d'activité obligatoire. La réforme baissera et le montant et la durée de l'allocation. Sa logique implique d'aggraver la vie des chômeurs, des précaires et de tout salarié qui perd son emploi, afin de leur faire accepter n'importe quoi.

La première piste évoquée est la réduction de la durée d'indemnisation

Borne avait réduit le montant des allocations pour en prolonger la durée : moins d'argent mais plus longtemps, pour inciter à reprendre

un emploi, quel qu'il soit. Sous la houlette de Dussopt, la réduction de la durée avait été accompagnée de la « contracyclicité » : le montant des allocations baisse en cas de bonne situation de l'emploi et remonte si le chômage est élevé.

On pourrait argumenter que la situation de l'emploi est en train de se retourner : le taux de chômage, même trafiqué, remonte. Et la conjoncture économique n'est pas bonne. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement trouve une nouvelle justification pour réduire encore les droits.

La règle actuelle limite à 18 mois la période d'indemnisation, quel que soit le nombre d'années travaillées et cotisées. Il y a une exception pour les seniors (qui sont passés tout de même de 36 mois à 27 mois de droits) sur laquelle le gouvernement, en particulier B. Le Maire, veut revenir. C'est l'objet de la négociation en cours entre les « partenaires sociaux ». Attal n'a pas caché son intention de rehausser de 2 ans l'âge à partir duquel on peut bénéficier de cet allongement (concedé avant, car les entreprises ne veulent pas recruter de seniors et leur taux de chô-

mage bat des records). La direction des négociations est ainsi clairement indiquée par le gouvernement !

Quant aux autres chômeurs, Attal dans le JDD déclarait en février : « On est passé de 24 à 18 mois de durée d'indemnisation, on peut encore la réduire ». Et *Le Parisien*, suppute, sans doute avec quelque raison, que la durée pourrait passer « de 18 à 14,5 mois ».

Dans l'interview à TF1, Attal déclarait que 18 mois ce n'était pas assez incitatif, que les autres pays européens ont des droits moins longs, et qu'il envisageait de réduire la durée, toutefois pas en dessous de 12 mois (doit-on dire merci ?).

La deuxième piste, c'est le temps travaillé pour ouvrir des droits

Aujourd'hui, il faut avoir 6 mois de travail sur les 2 dernières années. Le gouvernement envisage d'allonger cette période de 6 mois de travail dans les 24 derniers mois, ou bien de calculer ces 6 mois de travail sur une durée inférieure à 24 mois. L'une ou l'autre option pénalisera fortement tous les précaires, intérimaires et employés en CDD de courte durée,

qui ont bien du mal à faire le bon nombre d'heures sur une durée de mois réduite.

La troisième piste, ce serait la dégressivité

La dégressivité pour tous a déjà été appliquée, et abandonnée. Inefficace sur l'objectif affiché, pousser à reprendre un emploi, elle avait occasionné recours et contestations des syndicats et associations de chômeurs, victorieux devant les tribunaux. Questionné sur cette hypothèse, le Premier ministre assure vouloir laisser le soin aux partenaires sociaux d'avancer dans leurs discussions... Mais il leur enverra un « document de cadrage » et, comme précédemment, il reprendra la main si la Convention négociée par les partenaires sociaux ne lui convient pas. A France Travail, les recrutements seront dédiés aux contrôles, multipliés par trois en 2027 (+ 20 % prévus en 2024), assortis de systèmes automatiques de détection des « rebelles au travail », avec des « faisceaux d'indices » qui déclencheront des sanctions automatiques. ★

Comment combattre cette nouvelle attaque contre les chômeurs ?

Cette énième réforme de l'assurance chômage est symptomatique d'une politique qui stigmatise les chômeurs, pour mieux faire la guerre à tous les travailleurs. Mais contrairement à la réforme des retraites, elle n'est pas en mesure de mettre dans la rue des millions de personnes dans une confrontation politique directe avec le gouvernement. La question est de savoir sur quoi nous pouvons nous appuyer pour la combattre.

Les annonces d'Attal sont intervenues alors que les confédérations syndicales étaient en train de plancher avec le patronat sur la question de l'indemnisation du chômage des seniors. Toutes se sont indignées des mesures annoncées. Avec plus ou moins de force et pas exactement pour les mêmes raisons.

La direction de la CFDT insiste sur son attachement à la négociation. Le secrétaire confédéral FO, qui déplore une réforme qui va appauvrir les chômeurs, attend « la future lettre de cadrage ». Pour lui, la solution serait dans l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail. Un vœu pieux, au regard de la politique menée par le gouvernement depuis 7 ans !

Du côté de la CGT, S. Binet récuse l'argument économique, car les comptes de l'assurance chômage sont en excédent aujourd'hui. Elle dénonce les contrôles et les sanctions demandés

aux agents de France Travail, alors qu'il faudrait leur donner plus de moyens pour aider les privés d'emploi : « La finalité de cette réforme, c'est de forcer les gens à accepter n'importe quel poste et de généraliser les petits boulots ».

Une tribune commune est parue dans *Le Monde* signée des premières dirigeant.e.s de la CGT, de FO, de la CFTD, de la CFTC et de la CFE-CGC. Tous et toutes dénoncent la baisse des droits des chômeurs, leur stigmatisation et l'incitation à accepter des conditions de travail dégradées, mais restent sur le terrain de la négociation et des propositions économiques : en arguant qu'une baisse des droits ne se justifie pas au vu des excédents de l'Unedic, résultat des précédentes réformes; et en prônant comme solution une relance de l'économie...

Bénéficier d'une indemnisation qui permette de vivre correctement est un droit qui doit être défendu, à partir d'un point de vue de classe car, quelle que soit la situation économique, un travailleur précaire et privé d'emploi doit pouvoir vivre correctement. Et comme pour tous les droits, il faut pour l'arracher un rapport de force.

L'adversaire est déterminé, avec un patronat et un Etat à son service qui entendent faire peser tout le poids de la crise sur le dos de la classe ouvrière et des couches populaire



La CGT Chômeurs et certains syndicats CGT de France Travail n'ont pas attendu pour travailler à la mobilisation : occupations d'agences France Travail, rassemblements, diffusions de masse, réunions publiques, etc., ont été organisés dans plus de 10 départements. Des actions de syndicalistes et chômeurs s'organisent pour le 29 et 30 avril. Nous devons les soutenir.

et, à la tête de France Travail, une direction de choc décidée à obliger ses agents à mettre en œuvre cette politique.

L'exploitation du Travail par le Capital s'exerce sur l'ensemble de la classe ouvrière et sur tous les travailleurs. Pour défendre et augmenter ses profits, le Capital rogne sur les salaires. Le patronat quête sans cesse de nouveaux « allègements de charges », qui l'exemptent du paiement des cotisations sociales. Il licencie sans états d'âme si l'intérêt des actionnaires l'exige. La multiplication des jobs mal payés et précaires lui permet de tirer vers le bas l'ensemble des salaires.

C'est pourquoi la défense des chômeurs et des précaires fait partie du cahier revendicatif du syndicalisme de classe. L'exigence d'une indemnisation qui permette aux travailleurs privés d'emplois par le Capital de vivre correctement fait partie de la lutte générale pour les salaires, l'entretien, la réparation de la force de travail.

Un des moyens concrets que nous avons d'agir, c'est de soutenir les résistances des travailleurs de France Travail qui s'élèvent contre le rôle de contrôle et de sanction des chômeurs, de pourvoyeurs de travail forcé dans n'importe quelles conditions. ★

Seine-Saint-Denis

Enseignants, parents et élèves disent NON à l'inacceptable

La Seine-Saint-Denis (93), où 42 % de ses résidents ont moins de 30 ans, est le département le plus pauvre de la France métropolitaine : 1,6 million de personnes (27,6 % de la population) y vivent sous le seuil de pauvreté. C'est aussi le plus déficient en services publics. L'école n'y fait pas exception : manque de personnels et classes surchargées dans des locaux vétustes, souvent insalubres avec rats, punaises, infiltrations d'eau... ! Il y manque des milliers d'enseignants, d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) et de nombreux postes dans la « vie scolaire ». La mise en place, en septembre 2024, des groupes de niveaux, dénoncés partout comme des leviers de tri social, vient s'ajouter à cette situation déjà, en soi, inacceptable. La mesure va s'appliquer dans les collèges - dans un premier temps aux classes de 6^e et de 5^e -, mais elle est vue par tous les enseignants comme une provocation de plus, qui va encore élargir le fossé entre l'école des riches et l'école des pauvres. Là-dessus est arrivée l'annonce des 700 millions retirés au budget de l'Éducation dans le cadre du plan de 10 milliards d'économies annoncé par B. Le Maire. Il n'est pas difficile d'en

imaginer les conséquences pour ce département déjà sinistré. Le gouvernement brandit comme baguette magique les retombées des JO dont devrait profiter le département de Seine-Saint-Denis. Selon les données officielles, 80 % des 1,6 milliard de fonds publics dégagés pour les financer sont dirigés vers ce département. Mais cela ne veut pas encore dire que tous ses habitants pourront continuer à y vivre, s'y éduquer, s'y soigner. Les réalisations immobilières et d'infrastructures soigneront l'image d'un département dynamique, en pleine croissance, mais avec plus de tri social, à l'image d'un Grand Paris qui éloigne ses pauvres. C'est dans ce contexte, qui nourrit une contestation globale, qu'a débuté, le 26 février, à la rentrée des vacances d'hiver, un mouvement de grève qui dure depuis cette date. Il touche principalement les personnels des collèges. Mais pas seulement : des professeurs des écoles (instituteurs et institutrices) et des lycées y sont également engagés. L'intersyndicale (FSU, CGT Éducation, SUD éducation et CNT éducation) demande un « plan d'urgence » pour le 93. Elle réclame la création de 5 000 postes d'enseignant.e.s

supplémentaires, 2 200 AESH, 650 assistants d'éducation, 320 assistants pédagogiques, 175 CPE... Depuis le 26 février, la mobilisation s'est concrétisée à travers de multiples initiatives : réunions publiques, « nuits des écoles », piquets de grève, opérations « écoles, collèges et lycées déserts » ... Des collectifs de parents s'y sont depuis le début activement associés. Des élèves participent eux aussi au mouvement qui a commencé à toucher d'autres départements comme le Val-d'Oise (occupation du rectorat par des professeurs du lycée Simone de Beauvoir de Garges-lès-Gonesse). Des rassemblements et des manifestations ont été organisés dans le département et à Paris. Le 19 mars, journée de mobilisation de toute la fonction publique, plus de 5 000 personnes du 93 ont marché en tête du cortège parisien... Depuis le 6 avril, la zone C est à nouveau, pendant deux semaines, en vacances scolaires, mais l'assemblée générale Education 93 qui s'est tenue le 2 avril a déjà prévenu : « **Sans réponse de la part du gouvernement à la hauteur des revendications exprimées depuis 6 semaines par l'ensemble de la communauté éducative, élèves, parents, personnels, ... il n'y aura pas de rentrée**

« Depuis le 26 février, en Seine-Saint-Denis, on se soulève pour défendre l'école publique, contre le "choc des savoirs" ! »

« NON, nous n'organiserons pas le tri social néolibéral des groupes de niveau ! Il n'y aura pas une école pour "les gens qui réussissent" et une école pour "les gens qui ne sont rien" ! NON, nous ne participerons pas à l'embrièvement de la jeunesse et nous "arracherons les milliards d'euros alloués à l'uniforme et au SNU ! A "L'ordre, l'ordre, l'ordre" comme seule réponse assenée par Emmanuel Macron et son gouvernement à la suite des révoltes urbaines de l'été dernier, nous répondons : "L'école, l'école, l'école".

Elèves, parents, personnels, c'est notre école publique qu'il faut défendre contre le "choc des savoirs" ! »

Extraits d'un tract de l'intersyndicale du 26 mars 2024.

le 22 avril prochain dans les écoles et les établissements de la Seine-Saint-Denis ! » ★

La lutte contre les groupes de niveaux se poursuit

Dans *La Forge* de janvier 2024 nous avons détaillé les mesures réactionnaires contenues dans le « choc des savoirs » présenté en décembre 2023 par l'éphémère ministre de l'éducation, Gabriel Attal. L'une des mesures phares pour « relever » le niveau des élèves était les groupes de niveaux en Français et en Mathématiques en classe de 6^e et 5^e (avec application dès la rentrée de septembre 2024). Il s'agit de faire exploser la logique du fonctionnement en classe en répartissant des élèves selon leurs niveaux (bon, moyen et fragile) dans des groupes (pas forcément en groupes réduits, sauf pour les « faibles ») mélangeant des élèves de différentes classes. Cette mesure a d'emblée suscité l'opposition virulente des enseignants, surtout en collège. Personne n'est dupe sur les objectifs d'une telle réforme. Elle n'apportera absolument rien aux élèves les plus en difficulté : ceux qui seront placés dans le groupe des « fragiles », avanceront moins vite que les autres et les écarts continueront de s'accroître avec les « bons » élèves. Il n'y a pas de possibilité pour eux de basculer en cours d'année dans un groupe

supérieur, contrairement à ce qui est annoncé. On colle donc des étiquettes sur des enfants de 11 ans en leur disant d'emblée qu'ils ont peu de chances de poursuivre leurs études dans la filière générale. C'est la « philosophie » d'un tel dispositif ; un vaste tri social organisé. C'est la fin programmée du collège unique et de sa volonté (certes remise en cause par les années de politique néolibérale, discriminante et inégalitaire) de démocratiser le savoir. C'est ce qui explique que le conseil supérieur des programmes, qui, en général, n'est pas « contestataire », a publié un avis explosif sur « l'organisation des enseignements au collège » en janvier 2024. Il y dénonce la mise en place de deux parcours différents au sein du collège : un parcours « fondamentaux » qui mène uniquement vers la filière professionnelle (l'accès au lycée est interdit sauf redoublement en 3^e) et un parcours « approfondissement » pour ceux qui se destinent aux filières générales. L'orientation se fait donc dès la classe de 6^e, en fonction des résultats en Français et en Mathématiques en CM2 ! Les groupes de niveaux sont un des instruments de cette politique de

sélection impitoyable.

La mise en place des groupes de niveaux contribue aussi à la dégradation des conditions de travail des enseignants, spécialement ceux des matières concernées. En effet, cela impose des contraintes d'emploi du temps et un surcroît de travail de préparation et de concertation. Mais ce qui suscite encore plus la colère c'est le fait que les professeurs se sentent complices d'une véritable régression sociale. En effet, c'est à eux qu'incombe la lourde tâche de constituer les groupes, en accord avec les chefs d'établissements. Ces derniers ne sont pas non plus satisfaits par cette réforme. C'est en partie pour les rassurer que la nouvelle ministre de l'éducation, Nicole Belloubet a annoncé, le 7 mars, un assouplissement dans la mise en place des « groupes de besoins » (exit le terme qui fâche). Des dérogations deviendraient possibles pour revenir à l'organisation en classe une partie de l'année pour les établissements qui le souhaitent. Espoir vite enterré par une intervention du premier ministre, le lendemain, pour affirmer que les « groupes de niveaux » seront bien mis en place à la rentrée.

Sur le terrain, les enseignants s'organisent pour faire échec à ce projet et informer les parents d'élèves de la nocivité et du danger des groupes de niveaux. La contestation a pris un relief particulier avec un mouvement inédit dans le 93. Le mouvement a essaimé dans les départements voisins. Il a servi de détonateur et de motivation pour de nombreux établissements qui cherchent à inscrire leur mobilisation dans la durée. Le 19 mars, les enseignants étaient massivement en grève avec l'ensemble de la fonction publique. Le 2 avril, ils étaient encore nombreux à se mobiliser (34 % selon le SNES-FSU). Entre ces dates, des AG, des réunions publiques, des tractages ont été organisés pour informer les parents et plus largement. Le 2 avril, des opérations « collèges morts » ont été menés dans plusieurs départements pour montrer le soutien des parents envers les enseignants mobilisés. Déjà on se prépare dans les établissements à poursuivre le mouvement durant le mois de mai. Des enseignants grévistes disent publiquement qu'ils sont prêts à désobéir et à ne pas mettre en œuvre cette réforme. ★

« La crise du logement est partout, mais les résistances se lèvent partout »

Début avril, c'est la fin de la « trêve hivernale » et le retour des expulsions. Une occasion de dire qu'il n'y a pas de « bonne » saison pour les expulsions : pas plus l'été que l'hiver ! Et de réaffirmer, comme le proclame de DAL, qu'**un toit, c'est un droit !**

Un droit qui se décline en exigences concrètes : **l'arrêt des expulsions, de la spéculation et des démolitions HLM ; la baisse des loyers ; la réquisition des logements vides ; la réalisation massive de logements sociaux !**

Ce sont ces exigences qu'ont portées, à Paris (Bastille) et dans de nombreuses autres villes, les manifestations du 1^{er} avril appelées par la « plate-forme logement pour touTEs » qui regroupe de nombreuses associations et syndicats, dont le DAL. Elles se sont inscrites dans le cadre des mobilisations du « Housing day » organisées partout en Europe par la « Coalition européenne d'actions pour le droit au logement et à la ville ».

Ces exigences sont vitales pour des millions de personnes et les mobilisations vont se poursuivre car, comme le rappelle l'appel à la manifestation du 1^{er} avril : « Jamais depuis 70 ans,

notre pays n'a connu autant de mal-logés, de sans-abri, dont des milliers d'enfants, ni autant de demandeurs HLM, d'expulsions, de logements vacants... Elle est la conséquence de la cherté du logement qui atteint des sommets... Avec la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, beaucoup vivent dans le froid, font appel à la solidarité alimentaire, sacrifient des dépenses de santé, d'éducation, de formation... »

La nomination comme ministre délégué chargé du logement du co-auteur de la loi Kasbarian-Bergé (qui a durci les sanctions envers les « squatteurs » et accéléré les procédures d'expulsion en cas d'impayés de loyer) est, dans ce contexte, une véritable provocation ! Bruno Le Maire, son ministre de tutelle, qui a déclaré mimars : « nous voulons inventer une nouvelle politique du logement », a annoncé la mobilisation d'un milliard d'euros pour réaliser 10 000 « logements intermédiaires ». Une partie de l'épargne traditionnellement destinée au financement du logement social, notamment celle du livret A, est réorientée vers le financement de ce type de logements (qui seront pris en compte dans le taux de 25 % de logements sociaux dont

doivent disposer les communes urbaines). Il est, par ailleurs, de plus en plus question de « flécher » vers d'autres priorités cette épargne gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations : le financement de la construction de nouvelles centrales nucléaires et la production d'armes devenue une priorité de « l'économie de guerre » !

Cette politique, qui se prétend « en faveur de la classe moyenne », est surtout une politique de soutien aux monopoles de l'immobilier ; elle s'attaque en réalité à l'ensemble des couches populaires. Les mobilisations pour le droit à un logement décent pour tous s'inscrivent dans la lutte contre un système d'exploitation, de misère et de guerres : le système capitaliste, prêt à tout sacrifier pour le profit de quelques-uns. ★



Elèves à la rue : on n'accepte pas ! Dans l'Isère comme dans beaucoup d'autres départements, le nombre d'élèves dont les familles sont sans logement ne cesse d'augmenter : « 450 enfants sans toit sur l'agglomération, 40 enfants et 17 familles mises à l'abri dans les écoles de Grenoble depuis la rentrée. Aucune solution pour la plupart d'entre elles », selon le « Collectif des écoles occupées et mobilisées de l'agglomération grenobloise ». L'intersyndicale, la FCPE, RESF et le DAL, ne relâchent pas la mobilisation.

Logement : pauvres et précaires, les grands indésirables !

Après avoir demandé aux étudiants de quitter leur chambre de cité universitaire pour permettre de disposer de logements pour accueillir les milliers de personnes attendues pour les JO (athlètes, accompagnants, personnel de la logistique, etc.), voilà que le gouvernement s'attaque maintenant aux pauvres d'Ile-de-France.

A l'approche de la Coupe du monde de Rugby de l'automne dernier et des Jeux olympiques de l'été 2024, de nombreux hôtels dans Paris et en proche banlieue ont cessé leur contrat avec le 115 pour redevenir hôtel à touristes, laissant des dizaines de familles à la rue. De nombreux hôteliers ne souhaitent plus accueillir ces publics précaires car ils attendent un afflux de clientèle avec des retombées nettement plus lucratives ! Près de 5 000 chambres ont ainsi été perdues pour l'hébergement d'urgence depuis l'automne 2023.

Cacher ces pauvres que je ne saurais voir !

C'est à la mi-mars 2023 que l'exécutif a demandé aux préfets de créer des « sas d'accueil temporaires régionaux » dans toutes les régions (à l'exception des Hauts-de-France et

de la Corse), afin de « désengorger les centres d'hébergement » d'Ile-de-France. Les personnes invitées à partir sont censées être prises en charge pendant trois semaines dans ces « sas » avant d'être « orientées » dans leur nouvelle région, « vers le type d'hébergement correspondant à leur situation ». Le dispositif concerne surtout des migrants, très nombreux en Ile-de-France à vivre dans la rue ou en hébergement d'urgence. D'après le site du média Le Point, le choix de ces sas n'est pas sans poser problème ! Exemple à Bruz (18 000 habitants, près de Rennes), désigné par le gouvernement pour accueillir un tel centre d'accueil. La municipalité a fait part de son mécontentement : « Nous ne sommes pas favorables à l'installation d'un tel sas sur notre commune, dans ces conditions que nous jugeons indignes ». En effet il s'avère que le terrain choisit non seulement jouxte une voie ferrée mais est « pollué par des hydrocarbures et des métaux lourds ».

Le président de la Fédération des acteurs de la solidarité, Pascal Brice, déclare, lui : « Accueillir des gens dans de bonnes conditions un peu partout en France plutôt qu'à la rue en Ile-de-France, sur le principe c'est

positif, mais est-ce qu'on s'en donne les moyens ? » Le problème, souligne ce responsable associatif, est qu'« il manque des places d'hébergement d'urgence » dans les régions d'accueil, ainsi qu'une « impulsion politique du ministère de l'Intérieur pour un vrai travail d'accompagnement ». Car « s'il s'agit de mettre des gens dans les bus » et de ne plus s'en occuper ensuite, « c'est de la dispersion, pas de l'accueil ». Eric Constantin, responsable de la Fondation Abbé Pierre en Ile-de-France, tient sensiblement le même discours. Il doute qu'on puisse « trouver des solutions dignes et décentes en trois semaines » pour sortir durablement de la précarité les personnes réorientées vers les régions.

Cette chasse aux pauvres qu'ont déjà connue les précédentes capitales des JO (Tokyo, Londres...) s'accompagne chez nous de lois qui rendent l'accès à des HLM toujours plus hypothétique. 2,6 millions de demandes de logements à loyers modérés ne sont pas satisfaites ! C'est autant de familles, de femmes seules avec enfants, de travailleurs pauvres, de précaires, qui vivent dans des logements insalubres et/ou minuscules, sans un minimum de confort, quand ce n'est pas dans leur voiture... en attente de pou-

voir se loger décemment à un prix correspondant à leurs revenus. Et ce chiffre n'est sans doute pas près de diminuer alors que, dans son discours de politique générale du 30 janvier 2024, le Premier ministre proposait d'intégrer la construction de logements intermédiaires dans le quota de 25 % initialement consacré aux logements sociaux (Loi SRU). Cette mesure, si elle est mise en œuvre, freinera mécaniquement l'accès au logement pour les ménages les plus modestes en réduisant l'offre qui leur est destinée. Ajoutons à cela qu'avec la fin de la trêve hivernale (le 1^{er} avril) ce sont 140 000 personnes qui sont actuellement menacées d'expulsion d'après la Fondation Abbé Pierre. La loi Kasbarian, votée en juillet 2023, a durci les sanctions envers les squatteurs et introduit dans les contrats de location une clause de résiliation automatique en cas de loyers impayés. Les chiffres officiels montrent que les décisions d'expulsions ont augmenté de 35 % depuis 2001 ; les expulsions, elles, ont connu une hausse de 23 % entre 2022 et 2023 ; ces chiffres reflètent la façon dont le gouvernement « traite » la paupérisation croissante de la société, conséquence directe de sa politique néolibérale. ★

Relaxe pour Jean-Paul Delescaut !

Le 28 mars dernier à Lille s'est tenu un procès politique à l'encontre d'un militant défenseur de la cause du peuple Palestinien : il avait refusé de mettre « un signe égal entre l'opprimé et l'opresseur », suite au 7 octobre 2023.

L'accusé : le secrétaire général de l'Union départementale CGT du Nord (59), Jean-Paul Delescaut, poursuivi pour « apologie publique d'un acte de terrorisme » et de « provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'origine, de l'ethnie, la nation, la race ou la religion ». La raison : un tract diffusé quelques jours après le 7 octobre et particulièrement le paragraphe : « les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi (7 octobre), elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées ».

L'ex-Préfet du Nord, Jean-François Leclerc, nommé depuis, en janvier 2024, directeur de cabinet de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Mme Vautrin, était à la manœuvre pour appliquer la ligne du « soutien inconditionnel à Israël » de l'Etat français. Jean-Paul Delescaut a été interpellé à son domicile au petit matin du 20 octobre dernier. Les associations, « La jeunesse France

juive » et « La communauté israélienne de Lille », se sont constituées parties civiles.

Le caractère politique de ce procès est incontestable. Un procès politique à l'encontre d'un responsable syndical de la CGT parce que « nos valeurs internationalistes de fraternité entre les peuples et de luttes anticolonialistes nous conduisent à ne pas rester neutres... », comme il est dit aussi dans le tract incriminé. C'est aussi ce soutien politique sans préalable à la lutte du peuple Palestinien que le gouvernement a cherché à étouffer par tous les moyens, en interdisant les manifestations et en qualifiant d'antisémites toutes celles et ceux qui dénonçaient Israël et son gouvernement fasciste, sa politique colonialiste d'apartheid. Le préfet Leclerc, sur Lille, interdira lui aussi les manifestations, que l'Union départementale CGT, de concert avec notamment l'association France Palestine solidarité (AFPS), travaillera à contourner, allant jusqu'à tenir meeting devant la Bourse du travail.

Cette bataille politique autour de la qualification du Hamas – loin d'être terminée – a traversé nombre d'organisations politiques, associatives et

syndicales dont la CGT. Comme on le sait, la CGT, au niveau confédéral – mais pas que –, a fait de la dénonciation de cette organisation le point de passage obligé pour toutes les prises de positions. C'est aussi, bien évidemment, cette contradiction qu'a cherché à exploiter l'ex-préfet du Nord, en butte avec l'UD CGT et ses militants-es dans nombre de conflits (retraites, Verbaudet, Emmaüs...). Sophie Binet, lors de son intervention le 28 mars devant les cinq cents militant-e-s, rassemblés a déclaré : « Ce procès politique permet donc, opportunément, de faire diversion » (?!). Et d'ajouter : « Ce faux débat est entretenu pour discréditer par avance les voix pour la paix, tous les soutiens aux Palestiniens ».

« Diversion », « faux débat »... la montée des massacres dans la bande de Gaza, cette effroyable guerre génocidaire menée par Israël, montrent au contraire que Jean-Paul Delescaut et l'UD CGT du Nord ont eu totalement raison de refuser de mettre un signe égal entre oppresseur et opprimé pour s'engager dans la solidarité active avec le peuple Palestinien.

Il ne faut pas inverser les termes du débat. La « diversion », le « faux débat »... il faut les chercher du côté

de celles et ceux qui, dans le mouvement syndical, entre autres, ont mis des tonnes de considérants, de préalables pour s'engager. Tant mieux si, malgré cela, la grande majorité des militants exigent le cessez-le-feu, des sanctions de la France contre Israël... et participent aux initiatives qui portent ces exigences.

Dans son intervention ce 28 mars, la représentante de l'AFPS a déclaré que « depuis le 7 octobre, ses déclarations [de Jean Paul Delescaut] ont été nombreuses et toujours sans ambiguïté dans la dénonciation du sionisme (...) En tant qu'organisation adhérente à notre association, la CGT du Nord a été d'une aide inestimable dans l'organisation de nos mobilisations depuis des années. Elle a apporté un soutien financier sans équivalent dans notre département depuis le début des massacres en cours ».

La procureure de la République a demandé un an de prison avec sursis pour Jean-Paul Delescaut.

Avec tous ceux et celles présents avec Jean-Paul Delescaut et l'UD CGT du Nord, et notre parti, ainsi que des camarades et amis syndicalistes en étaient, ce 28 mars, nous exigeons purement et simplement sa relaxe. ★

Directive européenne sur les travailleurs des plates-formes

Une « avancée sociale » en trompe-l'œil

Après plus de deux ans de tractations et de compromis sur un projet d'harmonisation des critères permettant de requalifier comme salariés de nombreux travailleurs faussement indépendants, les ministres de l'emploi de l'UE ont finalement confirmé, le 11 mars 2024, un accord provisoire sur une directive relative au travail via une plate-forme (directive qui, pour être applicable, devrait encore être transposée en droit national). La France s'y sera jusqu'au bout opposé. Privilégiant une présomption d'indépendance, plutôt qu'une présomption de salariat, elle met en avant le soi-disant modèle social unique que représente l'Autorité des relations

sociales des plates-formes d'emploi (ARPE) (1).

Ce n'est pas un hasard si cette directive, qui voit le jour parce qu'il y a des résistances et des luttes parmi les travailleurs des plates-formes, sort à la veille des élections européennes. Mais elle ne suffira pas à nourrir le mythe d'une Europe sociale utile aux travailleurs.

Une directive qui ne devrait pas trop inquiéter les plates-formes

Elle reconnaît le « déséquilibre des pouvoirs » entre les plates-formes et ceux qui travaillent, relevant,

à juste titre, que « les personnes exécutant un travail via une plate-forme n'ont souvent pas de véritable liberté de choix ou ne sont pas en mesure de refuser ou de retirer leur consentement sans porter préjudice à leur relation contractuelle ». Elle retient de ce fait la « présomption d'une relation de travail » (terme plus général que présomption de salariat). Mais elle laisse le soin à chaque Etat membre de fixer les modalités de cette présomption légale, en fonction de ses propres critères. Les plates-formes peuvent la contester si elles estiment que la relation contractuelle n'est pas une relation de travail (article 5 de la directive). Et s'il fallait encore enfoncer le clou, il est affirmé en toutes lettres que « l'application de la présomption légale ne devrait pas entraîner automatiquement le reclassement des personnes exécutant un travail via une plate-forme ». Il est par ailleurs précisé que cette présomption légale, « applicable dans toutes les procédures administratives et judiciaires pertinentes où la détermination correcte du statut professionnel de la personne exécutant un travail via une plate-forme est en jeu », (...) « ne s'applique pas aux procédures portant

sur des questions fiscales, pénales et de sécurité sociale ».

Concernant les comptes loués à des migrants sans papiers par des personnes ayant le droit de travailler, il est rappelé avec insistance « les dispositions et sanctions existantes à l'encontre des employeurs de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier ». Les plates-formes ont l'obligation de garantir « une vérification fiable de l'identité » des travailleurs et autorise pour cela le recours à l'identification biométrique. Pour les livreurs, nombreux à être sans papiers, la situation va donc être de plus en plus difficile.

Les mobilisations vont se poursuivre, pour les rémunérations, l'amélioration des conditions de travail, contre le blocage des comptes... et la régularisation de ceux qui n'ont pas de papiers ! ★

1. Mise en place par le gouvernement en 2021, cette instance de pseudo « dialogue social » entre représentants des chauffeurs et des livreurs et 3 plates-formes (Uber, Deliveroo et Stuart), entérine un statut et une forme de représentation de travailleurs dépendants mais non reconnus comme salariés.

En 2022, dans l'UE, 28 millions de personnes travaillaient via une des plates-formes numériques. Selon les chiffres du Conseil européen, leur nombre devrait atteindre les 43 millions d'ici 2025 ! La plupart ont le statut de travailleurs indépendants : « auto-entrepreneurs » en France. Les plates-formes qui dictent, organisent, contrôlent et rémunèrent le travail, se dispensent ainsi de tout ce que les employeurs considèrent comme des « charges » : la fourniture et l'entretien des outils de travail, le paiement des cotisations sociales, les obligations en matière de sécurité et de protection des salariés, les contraintes du code du travail (un licenciement masqué peut être expédié en un simple « clic » de suspension ou de fermeture de compte !)... C'est un retour en force du travail à la tâche. Un livreur de repas, par exemple, est payé à la course, et non pas sur la base de son temps de travail effectif qui correspond au temps de connexion durant lequel il reste à la disposition de la plate-forme (avec des temps d'attente entre deux commandes).

Emmanuel Terray : un intellectuel brillant et un militant résolu

Emmanuel Terray, anthropologue, militant politique mais aussi philosophe vient de décéder, le 25 mars, en région parisienne. Il était né en 1935.

Nous saluons sa famille et ses amis. Pour lui rendre hommage, nous avons sollicité ce témoignage de notre camarade Raymond Chauveau aux côtés de qui Emmanuel était engagé lors des grandes grèves pour la régularisation des travailleurs et travailleuses sans papiers en région parisienne.

Après l'Ecole normale supérieure (ENS), en tant qu'anthropologue il enseigne à l'Université d'Abidjan. Nommé doyen de l'Université, il devra quitter son poste en 1968 pour avoir manifesté son soutien et sa sympathie aux étudiants ivoiriens et français en lutte contre les pouvoirs en place. Enseignant à l'université de Paris VIII (Vincennes), il dirigera de 1984 jusqu'en 1991, le Centre d'études africaines de l'Ecole des Hautes Etudes des Sciences Sociales (EHESS). Il a été membre du Parti socialiste unifié (PSU) jusqu'en 1971, puis de la Gauche ouvrière et populaire (GOP).

Dans sa thèse de 1984, « Une histoire du royaume Abron du Guyama, des origines à la conquête coloniale », il montre, contrairement à Claude Lévi-Strauss, que « les sociétés primitives » ont toujours eu une histoire. Engagé contre la guerre d'Algérie, conseiller prud'homal dans les années 70... avec d'autres intellectuels, en novembre-décembre 1995, il soutient l'occupation et la grève de la faim des « sans-papiers » de l'église Saint-Bernard à Paris. Avec des « sans-papiers » chinois, turcs et

d'une trentaine d'autres nationalités, il participe à la constitution du « 3^{ème} Collectif ». Face aux volte-face du gouvernement de l'époque avec Jean-Pierre Chevènement à l'Intérieur, le « 3^{ème} Collectif » se lancera dans une grève de la faim. Emmanuel Terray, partant du fait qu'avec un intellectuel français parmi les grévistes, la cause aurait plus de chance d'être entendue, s'y engage avec détermination. 23 d'entre eux sur les 29 seront régularisés.

En 1999, dans un ouvrage collectif *Sans-papiers. L'archaïsme fatal*, paru aux éditions de La Découverte, réfléchissant sur le fait migratoire et la permanence, quelle que soit la période prise en compte, de centaines de milliers de « sans-papiers » au sein de la société, il va définir et élaborer le concept de « délocalisation sur place ». Partant de ce caractère permanent, structurant, il va développer l'idée « que les sans-papiers jouent un rôle fonctionnel dans l'économie française. Que leur présence fait partie des mécanismes et des structures même de cette économie » parce que « les entreprises qui ne peuvent délocaliser recourent au travail illégal comme un substitut aux délocalisations ». Et il précisera : « d'une certaine façon, la délocalisation sur place est encore plus avantageuse que la délocalisation à l'étranger ».

Avec les premières grèves de travailleurs sans papiers en 2006, avec les ouvriers de la blanchisserie industrielle Modeluxe (91), mais surtout avec la première grève coordonnée sur la région parisienne du 15 avril 2008, Emmanuel écrira dans la revue de la LDH, *Hommes et libertés*, de juillet 2008 : « Le mouvement (de grève), il faut le souligner, représente



Emmanuel Terray pendant les grèves de travailleurs sans papiers de 2009-2010

un tournant capital dans l'histoire, malheureusement bien trop longue du mouvement des sans-papiers. Nous étions nombreux à leur [aux organisations syndicales] dire : « vous soutenez les sans-papiers et c'est bien, mais il faudrait passer à la vitesse supérieure et les soutenir en tant que travailleurs, car ils sont effectivement les travailleurs les plus exploités de ce pays. Et bien depuis le 15 avril, voilà qui est fait et bien fait. »

Et dans le même article, à l'actif de ce premier important mouvement de grève, il souligne : « ... le gouvernement avait établi une liste très restrictive des « métiers en tension » accessibles aux migrants venus de pays extérieurs à la Communauté européenne, cette liste a volé en éclats : les régularisés n'exercent aucune des professions – en général très qualifiées – qu'elle énumère. » Et il ne manquera pas de noter à juste titre : « Mais c'est dans le domaine de l'opinion que les principaux succès ont

été remportés. »

Et c'est tout naturellement, fort de son autorité, qu'au nom de la LDH, il intégrera le « groupe des onze » qui, avec la CGT, Solidaires, la CFDT, la FSU, l'UNSA, la Cimade, Femmes Egalité, RESF, Droits devant et Autremonde, va du 12 octobre 2009 au 18 juin 2010 contribuer au succès d'une des plus grandes grèves de travailleurs-euses sans papiers dans laquelle ils et elles vont être plus de 6 000 à s'engager. Grève à l'issue de laquelle, outre les milliers de régularisations de travailleurs-euses arrachées, des critères de régularisation contenus dans ce que l'on a appelé « la circulaire Valls » seront établis. Dans toute cette bataille, indéfectible, il n'aura de cesse de conforter et de monter au créneau quand il le fallait pour défendre le point de vue le plus avancé de la grève.

Nous perdons un ami, un compagnon de lutte, mais son engagement profond continuera à nous inspirer. ★

ORANO

Les luttes des travailleurs de la « conversion » de l'uranium

Suite de l'article paru dans La Forge de mars

Notre parti milite, depuis sa création en 1979, contre l'arme atomique et pour la sortie du nucléaire civil (1). Cependant, les luttes légitimes des travailleurs du nucléaire, en France et dans le monde (y compris dans les mines), doivent être mieux intégrées dans le débat sur le nucléaire. Pour ce faire, nous avons pu échanger avec un syndicaliste CGT d'Orano, Francis Garau, ouvrier retraité de l'usine de Malvési (Aude) qui vient d'écrire ses mémoires syndicales (2). L'ouvrage retrace l'histoire de la « production amont » du nucléaire avec les nombreuses luttes ouvrières menées par la CGT. Ce second article porte sur leurs luttes syndicales récentes.

L'usine de Malvési

Lancée en 1959 avec une capacité annuelle de 1 000 T en Uranium Métal (première technologie), l'usine se développe au rythme de la filière nucléaire et évolue vers la technologie UF4 (actuelle). Francis précise « Malvési est une usine chimique de la filière nucléaire, classée SEVESO seuil haut », dont 2 bassins classés INB (3). Aujourd'hui, elle compte environ 320 travailleurs « internes » et près de 200 sous-traitants « permanents », pour une production moyenne d'environ 12 000 T d'UF4 (capacité théorique 15 000 T). L'usine fonctionne en continu avec des équipes postées en 5/8. Au moment de l'arrivée de la 5^e semaine de congés payés, la mobilisation syndicale a permis de négocier l'arrêt de

l'usine pour les fêtes de fin d'année (en plus de l'entretien estival).

Une histoire de luttes

Impactée aussi bien par la concurrence internationale que par les tensions internes au monopole français du nucléaire, l'histoire syndicale a été marquée par la « bataille pour l'emploi ». Le nombre de travailleurs a connu des fluctuations au gré du marché mondial du nucléaire et des combats syndicaux. S'y ajoute la récente automatisation des processus pour augmenter la rentabilité du site. « Personnellement, j'ai connu deux plans sociaux dans l'entreprise » ; l'abandon de la technologie Uranium Métal en 91 et, en 2002, la demande d'EDF de faire baisser les prix de pro-

duction. Les combats sont souvent communs avec l'usine de Pierrelatte (UF6), mais depuis la fusion dans AREVA NC le travail syndical spécifique à la « conversion » de l'uranium a été rendu un peu plus complexe (4). Grâce à son travail syndical régulier sur de nombreux sujets (détaillés dans le livre), la CGT est aujourd'hui majoritaire avec 5/5 élus au premier collège et 4/7 au deuxième (2022).

La répression anti-syndicale

Le développement de la CGT n'a évidemment pas été facile, avec différentes tentatives de répression. En 2013, la direction a tenté de « casser la tête syndicale de la CGT Malvési ». Suite à un arrêt de ●●●

Des réquisitions pour accélérer l'économie de guerre

« La France doit passer en "économie de guerre" pour soutenir l'Ukraine » ne cessent de proclamer Macron, T. Breton, commissaire européen au marché intérieur, et tout récemment encore, Lecornu, ministre de la Défense. Constatant que les promesses en matière de livraisons d'obus, de missiles, de canons Caesar... à l'Ukraine n'étaient pas tenues, et que les bateaux de guerre français qui croisent dans la mer Rouge, manquaient de missiles Aster (2 millions par missile !) pour abattre les missiles et les drones tirés par les Houthis, Lecornu a annoncé qu'il envisageait sérieusement des « réquisitions » dans l'industrie de défense. Elles concerneraient des lignes de production des usines des grands monopoles : notamment Nexter et Arquus, pour les obus et le canon Caesar, MBDA pour les missiles, Safran pour les bombes planantes. Elles visent aussi et surtout tous leurs très nombreux sous-traitants (4000). Il a fait cette annonce au siège de l'état-major des armées, entouré des représentants de la haute hiérarchie, pour donner plus de poids à cet appel à la mobilisation générale !

Les réquisitions font partie de la loi de programmation militaire de 413 milliards

Les réquisitions sont typiquement un instrument « légal » utilisé en *temps de guerre*. Mais elles sont aussi prévues en cas de *menace* « sur les activités essentielles à la vie de la Nation, la protection de la population, l'intégrité du territoire, la permanence des institutions de la République ». La loi de programmation militaire

(LPM) de 2024-2030, a rallongé la liste des « risques » : les cyberattaques, la paralysie des réseaux. Elle précise les modalités de son application : sont concernés, les personnels, les stocks, les outils de production. Elle permet à l'Etat de « fixer des productions prioritaires et d'imposer la constitution de stocks stratégiques de matière », comme le titane ou les semi-conducteurs.

En incluant les personnels dans le champ d'application de la réquisition, elle s'attaque aux droits des travailleurs, notamment dans les entreprises sous-traitantes. En effet, beaucoup de ces sous-traitants produisent des pièces aussi bien pour les monopoles de l'armement que pour des entreprises civiles. « La question de prioriser chez les sous-traitants de MBDA pour le missile Aster la commande militaire en priorité sur une commande civile, est quelque chose qui est évidemment complètement regardable » a tenu à préciser Lecornu. De façon générale, derrière la critique qu'il a formulée sur les « cadences de production trop lentes », il est clair que cela renvoie d'abord et avant tout aux rythmes et aux horaires de travail des ouvriers, dans toutes les usines, qu'elles soient d'armement ou sous-traitantes. Cela se traduit déjà par l'extension du travail de nuit, les heures supplémentaires, les 3x8, etc. C'est aussi cela qui est visé à travers la réquisition.

Le volontarisme affiché par le ministre ne va pas du tout à l'encontre des intérêts des monopoles de l'armement, bien au contraire ! N'oublions pas qu'une grande partie des 413 milliards de la LPM leur

sont destinés. Que l'Etat s'engage à les aider à s'implanter y compris en Ukraine, pour produire au plus près du « marché ». Qu'il joue un rôle essentiel dans les records de ventes d'armes françaises comme le souligne le SIPRI (1) dans son dernier rapport : « *les exportations d'armes de la France ont augmenté de 47 % entre 2014-18 et 2019-23, ce qui en fait, pour la première fois, le deuxième plus grand exportateurs d'armes au monde, juste devant la Russie* ». Et surtout, l'Etat s'engage sur la durée auprès de ces monopoles. Dans une communication du ministère des armées, en février 2023 déjà, la Direction générale de l'Armement (DGA) présentait son plan : Économie de guerre, les 5 chantiers pour « produire plus et plus vite ». Il y est notamment dit que les industriels devaient pouvoir investir à long terme, sur 7 ans ; que l'Etat devait réduire de 20 % le niveau d'exigence, afin de simplifier le travail de l'industriel ; que les délais de production des sous-traitants devaient être drastiquement réduits ; qu'il fallait recruter massivement des jeunes ; qu'il fallait que l'Etat garantisse l'accès aux financements privés. L'idée de mettre l'épargne populaire à la disposition des banques a déjà été mise en avant (2).

Nous abordons la dimension européenne dans l'article qui suit. ★

1. Stockholm International Peace Research Institute [SIPRI] : [Trends in International Arms Transfers, 2023 \(sipri.org\)](https://www.sipri.org/publications/2023/trends-in-international-arms-transfers).

2. Voir *La Forge* de mars : « Ils veulent notre épargne pour financer leurs guerres ».

Armer l'Ukraine et militariser l'UE

Presque tous les gouvernements des Etats de l'UE affichent leur soutien à l'Ukraine, mais leurs engagements concrets ne sont pas identiques. Parmi les plus actifs, il y a notamment les gouvernements du Danemark, de la Pologne, des Pays Baltes, de la République tchèque ; ceux d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas, de la France et du Royaume-Uni (hors UE) ont signé des accords de défense bilatéraux avec l'Ukraine.

La présidente de la Commission européenne, Ursula van den Lleyen, joue un rôle très actif pour entraîner les gouvernements dans les votes de sanctions économiques toujours plus fortes

contre la Russie. Elle donne souvent l'impression de relayer les exigences des dirigeants étasuniens qui demandent aux Etats de l'UE d'accroître leur aide militaire à l'Ukraine et de consacrer davantage de moyens financiers à leur propre défense, les invitant à se fournir auprès des monopoles étasuniens.

Le 13 mars, les 27 ont décidé de consacrer 5 milliards pour l'Ukraine, qui se répartissent en achats groupés d'armements et de munitions, en formation de troupes et en remboursement des Etats qui lui ont livré des armes pris sur leurs stocks. L'Allemagne et la France, qui assurent 43 % du financement de ce fond spécial,

insistent pour que leurs engagements bilatéraux soient pris en compte dans le montant de leur quote-part.

Une idée fait son chemin : consacrer une partie des revenus générés par les avoirs russes (environ 200 milliards) gelés dans les banques européennes au financement de l'aide militaire à l'Ukraine. Cela représenterait plus de 4 milliards.

Certains veulent lancer des emprunts européens pour la « défense ». S'il n'y a pas d'unité sur ce point, tous veulent mobiliser plus d'argent public pour armer l'Ukraine et pour militariser davantage leurs pays. ★

suite de la p.9

●●● travail spontané avec rassemblement dans le hall, la direction lance des procédures disciplinaires pouvant aller jusqu'à licenciement pour 3 responsables CGT. « *Jamais une telle situation n'avait été vécue à Malvési* ». Après une bataille syndicale, les lourdes sanctions seront finalement transformées en mise à pied.

La solidarité avec les sous-traitants

A son 20^e congrès en 2009, la CGT Malvési s'ouvre aux salariés sous-traitants de l'usine (via un syndicat de site) : sécurité, contrôle sanitaire, mécaniciens, électriciens... Cette question a été largement intégrée dans les luttes concrètes du syndicat, défiant la logique patronale d'externalisation.

En 2022, la CGT lance un mouvement portant notamment sur la ré-internalisation de certains métiers de la sous-traitance dans l'effectif d'Orano. Après deux semaines de conflit, 80 salariés (grévistés ou non) voient leurs contrats suspendus pendant 2 mois (lock-out). La grève se durcit et le soutien local s'organise devant le site. **Après 46 jours de grève, un accord est trouvé qui inclut la ré-internalisation de certains postes** (mécaniciens, électriciens), le maintien de l'emploi, une amélioration de l'accord de pénibilité... La direction veut faire peur et porte plainte contre la CGT pour « grève illégale » en demandant 13 millions en dommages et intérêts ! En réponse, la CGT porte plainte contre Orano et le directeur local pour « entrave au droit de grève ». En l'absence d'accord sur le paiement des 2 mois de salaires du lock-out, la CGT maintient sa plainte ; le jugement se tient à Narbonne ce 4 avril 2024.

La sécurité dans les centrales et sur les sites nucléaires

Enfin, la question du risque sanitaire n'est pas écartée par Francis : « les premiers concernés par la sécurité ce sont les salariés. Au début j'ai été posté sur une machine mal calibrée où j'ai bouffé de l'uranium malgré les protections. C'est le syndicat qui m'a sorti de là et j'ai eu la chance d'éliminer l'uranium de mon organisme. » A l'inverse, un ex-collègue de Francis, sous-traitant qui devait rentrer dans des fours à l'époque pour les nettoyer, est lui en procès depuis des années contre Orano après avoir eu une grave maladie.

Il faut faire connaître, soutenir et développer ailleurs ces luttes syndicales qui intègrent la solidarité ouvrière concrète avec les travailleurs de la sous-traitance toujours moins bien payés, et moins bien suivis sur le plan sanitaire. ★

1. Notre position a été synthétisée dans une brochure : « Il faut sortir du nucléaire ! » (2011)

2. Il reste quelques ouvrages disponibles auprès de Francis : francgarau@yahoo.fr (10 €+port)

3. Installations Nucléaires de Base.

4. L'usine de Pierrelatte étant « fondue » dans un CSE national.

La campagne pour les élections européennes est lancée

La campagne pour les élections européennes qui auront lieu le 9 juin prochain est lancée et les différents candidats commencent à défiler dans les médias pour présenter leur « programme ». Un premier débat a déjà eu lieu entre les candidats sur la chaîne Public Sénat le 14 mars. D'autres vont suivre...

Les sondages donnent déjà le RN en tête et c'est pourquoi les candidats du camp présidentiel, et le président lui-même, décochent toutes leurs flèches contre ce parti et sa tête de liste, J. Bardella. La majorité présidentielle a fait du conflit en Ukraine un des thèmes majeurs de sa campagne. Elle espère ainsi discréditer le RN pour ses positions présentées comme pro-Poutine et se montrer le meilleur défenseur de la sécurité des Français.

Cette attaque est reprise sur ce terrain par R. Glucksmann, candidat du PS, qui a fait de la Russie son ennemi principal et de l'Ukraine un pays à soutenir de façon inconditionnelle, soutenant fortement son entrée dans l'UE. De ce point de vue, on ne voit pas trop ce qui le distingue de la majorité présidentielle si ce n'est quelques nuances plus sociales (?) ou plus écologiques !

Macron fait de grandes envolées

lyriques, mêlant discours « protectionniste », comme sur l'agriculture et les traités de libre-échange et l'énoncé de « grands projets européens » comme celui sur le développement d'une industrie européenne dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Mais l'enjeu de ce scrutin pour les forces qui s'y présentent, c'est d'abord celui de la participation des électeurs. Car le divorce est de plus en plus profond entre cette Europe des monopoles et de la réaction et les peuples. Le vote de 2005, qui a vu la victoire du « Non » au projet de traité constitutionnel européen (TCE) l'avait déjà clairement prouvé. Malgré le rouleau compresseur médiatique pour lui faire avaler cette potion de concentré de politique néolibérale, notre peuple l'avait rejetée. Il y a eu ensuite en 2015, dix ans plus tard, le diktat de l'UE et du FMI pour mettre à genou le peuple grec qui avait eu l'audace d'élire un gouvernement de gauche dont le programme prévoyait des mesures en faveur du peuple. Depuis, le fossé entre cette UE et les peuples s'est encore creusé, car son caractère antipopulaire et réactionnaire n'a fait que s'affirmer.

Le rejet de l'UE, de ses institutions, s'est d'abord le rejet de son ali-

gnement militaire sur l'Otan. Cette alliance militaire agressive et belliciste représente un danger pour les peuples qu'elle veut entraîner derrière elle dans la guerre contre ses adversaires, la Chine, la Russie...

C'est le rejet d'une Europe incapable de combattre l'extrême droite car sa politique au service exclusif des monopoles nourrit les discours populistes de l'extrême droite qui font des institutions de l'UE une tribune internationale permanente pour leurs thèses racistes et fascisantes.

C'est le rejet d'une Europe soumise aux intérêts de l'agrobusiness et de l'agrochimie dont elle vient tout récemment de nous donner une nouvelle preuve en cédant à leurs exigences : assouplissement des normes environnementales et refus d'interdire les substances toxiques comme le glyphosate, faisant fi de la protection de la santé des agriculteurs en particulier et de l'ensemble des consommateurs des produits agricoles ...

L'UE, c'est la soumission au lobby pro-nucléaire comme on l'a vu encore récemment au sommet de Bruxelles sur le nucléaire. Il faudrait encore ajouter à ce sinistre palmarès, sa politique anti-migrants : Frontex et les accords de refoulement des

migrants passés avec les gouvernements réactionnaires des pays du pourtour méditerranéen. Et son soutien jamais démenti à Israël alors que des millions de gens manifestent dans tous les pays d'Europe pour exiger un cessez-le-feu, des sanctions et la rupture des relations avec l'Etat sioniste.

Bref, c'est tout le « projet européen » qui est remis en cause, ce qui rend quasi inaudibles les propositions « d'une autre Europe » que mettent en avant certaines formations politiques.

L'UE est une alliance économique et sécuritaire au service des intérêts de l'oligarchie.

Si la difficulté de promouvoir l'UE conduit certaines forces politiques à donner à leur campagne le caractère d'une campagne essentiellement nationale, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un scrutin pour élire des députés européens qui siègeront au parlement européen. Comme nous l'avons défendu en 79 (première élection au suffrage universel du parlement européen) ou en août 92 (traité de Maastricht), ainsi qu'aux autres échéances électorales, pour nous c'est « Non à l'Europe des monopoles » ! ★

En toile de fond des élections européennes

Exacerbation des contradictions inter-impérialistes

Les élections européennes ne vont modifier fondamentalement ni le rapport de force entre les grandes coalitions qui dominent le Parlement européen (le PPE à droite, et le PSE social-démocrate), ni le pouvoir de la Commission et des autres instances européennes. Toutes ces institutions sont d'une grande complexité, de moins en moins comprise et acceptée par les électeurs potentiels. Ces compétences « européennes » sont perçues comme des mécanismes anti-démocratiques, antipopulaires, a fortiori anti-ouvriers et profondément diviseurs.

« Traités de libre-échange », règles en matière d'environnement, directives « sociales », mesures sanitaires, comme les commandes groupées de vaccins durant l'épidémie de Covid ..., tout ce qui porte le label UE favorise certains secteurs, certains monopoles, notamment ceux des puissances impérialistes qui dominent l'UE.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les dirigeants des principaux Etats membres ont choisi le camp de l'impérialisme US et de l'Otan, contre la Russie. L'UE a renforcé ses liens avec l'Otan et a multiplié les sanctions économiques vis-à-vis de la Russie. Le « contrecoup » a été

sévère, notamment dans le domaine de l'énergie. La quasi-suppression des importations de gaz russe et la perte de nombreux marchés ont créé de grandes difficultés économiques à certains Etats, notamment à l'Allemagne.

Avec le Brexit, l'impérialisme allemand et l'impérialisme français ont renforcé leur coopération politique et économique, pour consolider leur leadership au sein de l'UE. Des grands projets industriels ont été annoncés, notamment dans le domaine de l'industrie de la défense : avion du « futur » (SCAF), char de nouvelle génération... Ils mobilisent des centaines de milliards sur une longue période et sont mis en avant comme des exemples de la mise en œuvre de la « politique de sécurité et de défense commune », leurs protagonistes insistant sur leur complémentarité avec l'Otan.

Dans leur mise en œuvre, les contradictions entre les monopoles n'ont jamais disparu, les monopoles français s'octroyant le leadership de l'avion et les monopoles allemands revendiquant celui du char.

Les dirigeants de l'impérialisme allemand ont annoncé un « changement de paradigme », avec les 100 milliards d'euros pour équiper l'armée

allemande. Une partie importante de cette somme allait servir à acheter des matériels, notamment des avions, des systèmes de missiles, fabriqués par les monopoles étasuniens. L'autre partie sera investie dans les monopoles d'armement allemands, pour augmenter et moderniser leurs capacités de production.

La guerre inter-impérialiste en Ukraine a percuté ces projets

Les dirigeants de l'impérialisme allemand mettent en avant l'urgence de s'équiper de matériels « lourds », pour se préparer à une guerre « de haute intensité ». Estimant que les projets de coopération franco-allemande ne peuvent pas y répondre à court et même moyen terme, ils considèrent que le « parapluie » étasunien, à travers notamment l'Otan, est plus que jamais indispensable. Avec ces décisions stratégiques, l'impérialisme allemand revendique un rôle politique, diplomatique et militaire plus « autonome » de l'impérialisme français. A cela s'ajoute une forte réticence vis-à-vis des initiatives intempestives de Macron, sans la moindre concertation, comme on

vient de le voir avec ses déclarations sur l'envoi inéluctable de troupes des pays membres de l'Otan, en Ukraine. Les dirigeants de l'impérialisme français acceptent mal ces changements qui mettent en évidence ses propres difficultés et le fossé entre ses prétentions et ses capacités réelles à les mettre en œuvre. L'échec de la politique militaire de l'impérialisme français au Sahel, dans laquelle il a voulu impliquer ses « alliés » de l'UE, en est une illustration.

Ces tensions ont des répercussions au sein de l'UE. Les contradictions qui traversent cette construction impérialiste se manifestent dans le contexte de l'exacerbation des contradictions inter-impérialistes mondiales.

C'est pourquoi, il est plus que jamais important de défendre nos positions : ni soutien à « notre » impérialisme, ni soutien à un camp – celui autour de l'impérialisme US et de ses alliés de l'Otan contre celui de l'impérialisme russe et de ses alliés ; travailler à développer la solidarité ouvrière et populaire, à soutenir les forces progressistes qui luttent contre la guerre impérialiste, pour les intérêts des travailleurs et des peuples, pour leur libération du joug de l'impérialisme, pour leur émancipation. ★

Nucléaire

Fusion de l'IRSN et de l'ASN

Rappelons brièvement de quoi il s'agit. Cette fusion voulue par le gouvernement prévoit la création au 1^{er} janvier 2025 d'une seule entité, qui aura pour nom Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASN). L'objectif selon les dires du gouvernement, serait de « fluidifier » le secteur, mais surtout, car c'est bien l'objectif principal, de réduire les délais dans les processus d'expertise, d'autorisation et de contrôle. Précisons que, jusqu'à présent, l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) est chargée du contrôle et de la décision, l'IRSN est son bras technique, responsable de la recherche et de l'expertise.

Ce projet de fusion, décidé dans le plus grand secret à l'Élysée en février 2023, avait essuyé un premier revers en mars quand le gouvernement avait voulu faire passer cette fusion dans le cadre de sa loi d'accélération du nucléaire. Un nouveau projet de loi relatif à la gouvernance de la sûreté nucléaire et actant cette fusion a été présenté à l'Assemblée nationale le 19 mars ; il a été adopté... à une voix près ! 260 députés ont voté pour alors que 259 ont voté contre. Une partie des LR a voté avec les députés de la majorité. Tous les députés classés

à gauche s'y sont opposés. Le RN, quant à lui, qui dans un premier temps avait soutenu cette fusion, s'y est opposé lors de ce vote, par pur opportunisme.

L'intersyndicale de l'IRSN avait, dans une lettre adressée aux députés, alerté « sur les risques majeurs » liés au projet.

Il reste que le projet de loi, pour être adopté définitivement, doit être voté par les deux chambres dans les mêmes termes. Le gouvernement avait prévu pour cela de convoquer une commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs. L'issue de ses votes est encore incertaine. Dans le texte soumis aux députés il est aussi question de supprimer la publication des avis d'expertise en amont des décisions. Cette demande émane clairement du lobby pro-nucléaire. Cette mesure a été très fortement critiquée par l'ancienne ministre écologiste, Delphine Batho, aujourd'hui dans l'opposition. Pour elle « c'est le plus grave recul en matière d'information du public et de sûreté nucléaire depuis des décennies » ; elle accuse ainsi l'exécutif de « tuer la confiance » de l'opinion dans la sûreté nucléaire. Sur ce point, on peut lui donner raison !

Premier sommet mondial sur l'énergie nucléaire

Le premier sommet mondial sur l'énergie nucléaire s'est tenu à Bruxelles le 21 mars. Passé presque sous silence dans les grands médias, il a réuni sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pas moins d'une trentaine de chefs d'Etat et de gouvernement sous la présidence belge de l'UE.

Aux côtés de ces dirigeants, quelque 300 PDG et entrepreneurs de l'industrie nucléaire.

Ce sommet fait suite aux conclusions de la COP 28 qui avait, dans sa déclaration finale, appelé les pays qui le peuvent à « accélérer » cette production d'électricité bas carbone pour atteindre les objectifs des accords de Paris sur le climat. On sait le rôle particulier qu'avaient joué les dirigeants français et les lobbies de l'électronucléaire dans cette déclaration.

Bruno Le Maire, qui en plus d'être ministre de l'économie et des finances s'est ajouté le portefeuille de ministre de l'énergie dans le gouvernement Attal, a fait des déclarations enflammées lors de sa visite au site de retraitement des combustibles de la Hague : « Une nouvelle page de l'industrie nucléaire va s'ouvrir. Le temps

des grands projets nationaux est revenu ». « Il faut maintenant passer aux travaux pratiques et mobiliser tous les outils financiers. » Effectivement ce programme de relance du nucléaire va coûter cher, très cher.

Dans son intervention au sommet de Bruxelles, le directeur général de l'AIEA, Rafael Mariano Grossi, a expliqué qu'il y avait deux défis à relever pour cette relance : les financements et les ressources humaines. Les dirigeants comptent sur des grands organismes financiers européens et internationaux.

Rappelons que l'EPR de Flamanville, avec 12 ans de retard pour sa construction, a coûté 13 Mds d'euros (4 fois plus que le coût initial) et que le projet d'EDF pour 6 nouveaux EPR est aujourd'hui chiffré à 67,4 Mds.

Ce sommet n'a pas échappé aux différentes organisations anti-nucléaires mondiales qui se sont donné rendez-vous à Bruxelles. Des militants d'une quarantaine d'organisations ont barré l'accès au bâtiment accueillant la réunion. Certains ont même pu grimper sur la façade pour y apposer une grande banderole dénonçant « le compte de fée illusoire » que représente le développement de l'industrie nucléaire. ★

Sainte-Soline

La justice de classe règne, la résistance tient bon !

Le 25 mars, un an après la manifestation violemment réprimée à Sainte Soline, le 25 mars 2023, un anniversaire festif et mobilisateur a été organisé par le mouvement anti-bassines : plus de 40 « mégaboums » aux quatre coins de la France. Ces rassemblements devant les gendarmeries et préfectures ont permis de redire cette réalité tant de fois instrumentalisée et pervertie par les mensonges des responsables de ce carnage : à Sainte-Soline, ce fut la guerre de classe, où « la police a reçu carte blanche » !

Le 28 mars s'est tenu, à Niort, l'épilogue d'un des procès contre 7 des manifestants de ce jour noir : 200 victimes, dont de très graves côté anti-bassines. Ces sept hommes, aux parcours distincts, âgés de 23 à 53 ans et résidant aux quatre coins de la France, ont écopé de deux à neuf mois de prison avec sursis ou d'une amende, condamnations assorties, la plupart du temps, d'une interdiction de revenir dans les Deux-Sèvres pendant deux à trois ans. Trois autres militants avaient fait l'objet d'une enquête menée par la section de recherche de Poitiers qui avait notamment eu recours à des outils controversés tels que la reconnaissance faciale.



Tarbes - Les manifestants rassemblés devant la caserne de la gendarmerie à l'occasion du premier anniversaire de la répression des manifestations de Ste Soline.

« Quand on va à une manifestation interdite, on prend le risque. » lance le président du tribunal correctionnel à l'un des prévenus dont l'avocat répond : « Personne ne devrait courir le moindre risque pour sa vie en allant à une manifestation publique ! Accepter cela, c'est accepter que dans la violence de l'État il y a un effet dissuasif ! » Ces faits rapportés aux milliers de procès intentés aux militants CGT depuis le mouvement des retraites 2023 confirment bien l'orientation anti-démocratique, autoritaire du gouvernement Macron-Attal-Darmanin : c'est l'État policier ! Julien Leguet aura cette formule au sortir de ce procès inique : « il ne faut pas laisser ce verdict faire jurisprudence ! »

Les BNM (« Collectif Bassines Non

Merci ») nous donnent rendez-vous cet été dans le marais poitevin pour défendre l'eau bien commun ; « Stop méga-bassines », les 20-21 juillet au village international, précédé du « Village pour la défense de l'eau » du 14 au 19 juillet. La résistance reste intacte malgré la lourdeur des peines déjà prononcées le 17 janvier dernier contre les 9 prévenus anti-bassines responsables d'organisations et syndicats et malgré la criminalisation du mouvement écologiste. Elle s'est même intensifiée pour la défense de l'eau bien commun, mais pas seulement. La présence de syndicalistes salariés, condamnés pour les mêmes causes, pourrait amplifier cette résistance face à l'agro-industrie exploiteuse et le gouvernement à son service. ★

A consulter :

• <https://www.off-investigation.fr/sainte-solineautopsie-dun-carnage/>

En accès libre, « Autopsie d'un carnage » est une enquête coproduite par Reporterre et OFF production sur la répression subie ce 25 mars où 200 blessés ont subi la répression quasi militaire du gouvernement et Darmanin, comme Serge tombé dans le coma avec les séquelles médicales et psychologiques, et tant d'autres comme Alix, Mickaël, Olivier, etc.

• « La manifestation de Sainte-Soline a été un moment historique dans les mobilisations paysannes et écologistes de ces dernières années. Elle a marqué autant par les dizaines de milliers de personnes qui y ont participé que par sa détermination à mettre fin aux chantiers de bassines. » Un an après, l'inter-orga revient sur ces événements et ses conséquences. => <https://lessoulevementsdelaterre.org/en-eu/blog/un-an-apres-sainte-soline-un-front-paysan-ecologis>

• <https://ladispute.fr/catalogue/avoir-20-ans-a-sainte-soline/>

Cet ouvrage sera une manière de contribuer à produire un contre-récit détaillé et contextualisé de la mobilisation de Sainte-Soline et tentera plus largement de contribuer à une histoire des luttes sociales et écologistes. 20 € Editions La dispute

Kanaky-Nouvelle-Calédonie

La droite « loyaliste » se radicalise

Dans le numéro de mars (et les précédents), nous sommes intervenus sur la question de l'enjeu des réformes institutionnelles qui visent à « tourner définitivement la page de l'accord de Nouméa ». Sans surprise, le report des élections provinciales, acté fin février par le Sénat, a été avalisé par l'Assemblée nationale, le 19 mars, dans un hémicycle quasi vide par 71 voix pour (droite, RN et PS) et 31 contre (FI, PCF et EELV). Les élections qui devaient se tenir au mois de mai pourront être organisées jusqu'au 15 décembre 2024, au plus tard. Pour le député Dunoyer, de Calédonie Ensemble (droite), ce vote « donne le temps aux discussions tripartites de s'ouvrir pour la négociation d'un nouvel accord global et consensuel », « un accord global... décidé par les formations politiques locales et l'Etat ». Une déclaration délibérément provocatrice puisque les discussions entre les forces politiques locales sont rompues depuis des mois, que l'Etat se refuse à toute discussion sérieuse, qu'il n'est pas « neutre » dans ces négociations puisqu'il reprend intégralement les demandes des forces anti-indépendantistes, et qu'il ment ouvertement sur un soi-disant « accord » des forces indépendantistes sur le dégel du corps électoral. On voit mal dans ces conditions, quel « accord global et consensuel » pourrait sortir de ces discussions que le gouvernement a sciemment repoussées après les votes au Sénat et à l'Assemblée nationale du report des élections puis du dégel du corps électoral.

Bras de fer contre le gouvernement indépendantiste

Provocation mais aussi mépris à l'égard des Kanak, puisqu'au même moment la droite calédonienne (Loyalistes et Calédonie ensemble) se lançait dans un bras de fer contre le gouvernement calédonien dirigé

par les indépendantistes, anticipant, dans les faits, les conséquences des réformes institutionnelles, notamment le « dégel du corps électoral ». Elle s'est ainsi saisie de la proposition de loi d'une taxe additionnelle sur les carburants, dont l'objectif est de financer l'équilibre du système électrique calédonien, aujourd'hui déficitaire, pour tenter de fédérer tous les mécontentements et décrédibiliser le gouvernement.

Le 21 mars, jour où devait être examiné le texte de la taxe, les élus indépendantistes et nationalistes avaient appelé à se rassembler devant le congrès pour exprimer leur opposition aux manœuvres de déstabilisation et réaffirmer leur refus du dégel du corps électoral et de la réforme constitutionnelle imposée par l'Etat colonial et la droite locale. La droite en a pris prétexte pour claquer la porte du Congrès et du gouvernement, lui déniait toute légitimité, pendant que, dans la rue, un collectif « Agissons solidaires », regroupant les trois chambres consulaires (CCI, CMA-NC et Chambre d'agriculture et de la pêche), et le syndicat des rouleurs du BTP lançaient un mouvement de blocage des dépôts de carburants, paralysant l'économie de l'île pendant une semaine.

Un blocage vivement dénoncé par le FLNKS dans un communiqué où il accuse le collectif d'être « l'instrument des Loyalistes et du Rassemblement (...) qui cherchent à déstabiliser nos institutions et le pays en espérant récupérer le pouvoir par la force ». Il dénonce également « des comportements nostalgiques de l'époque coloniale », et des « pratiques [qui] ne sont pas sans rappeler, au début des années 1980, les actions des mouvements d'extrême droite ». Alors que les forces de l'ordre laissaient faire les barrages filtrants du collectif « Agissons solidaires », les

manifestations de protestation organisées par les forces indépendantistes pour dénoncer le blocage de l'économie et le gel du corps électoral étaient réprimées, les forces de l'ordre interpellant les manifestants sous divers prétextes, faisant craindre des affrontements plus violents. Une situation à haut risque dont le gouvernement Macron-Attal-Darmanin est responsable pour avoir voulu accélérer le processus de ratification des lois modifiant la constitution.

Le 27, sous la pression de la droite et du patronat, le projet de taxe était retiré.

Le dégel du corps électoral

Le véritable enjeu de ce bras de fer entre droite loyaliste et forces indépendantistes, c'est la réforme constitutionnelle du corps électoral. En activant ses partisans à quelques jours du vote du Sénat, la droite calédonienne entendait envoyer un « message fort » aux sénateurs qui, par crainte de voir la situation dégénérer, pouvaient être tentés par le statu quo. D'où son appel à manifester le 28 mars devant le Congrès pour exiger le dégel du corps électoral qui a rassemblé quelques quatre mille personnes. A cette occasion, on a pu entendre des propos particulièrement menaçants de la part des représentants des partis de droite sur l'objectif même de leur mobilisation : « Nous ne laisserons pas notre pays crever parce que des gens ont décidé de la politique de la terre brûlée » ou « Je le dis à Paris aux parlementaires qui tremblent. Le bordel, c'est nous qui le mettrons si on essaie de nous marcher dessus ». Le vote au Sénat a eu lieu le 2 avril. En amont, le sénateur kanak, Robert Xovie, a fait un intense travail pour expliquer et convaincre

les élus de gauche de rejeter cette modification de la constitution qui vise à rendre le peuple kanak minoritaire sur sa propre terre et lui nier tout droit à l'indépendance. Pas une voix de gauche n'a manqué lors de ce vote, quelques sénateurs centristes faisant de même. Mais au vu de la composition du Sénat, dominé par la droite, le dégel du corps électoral a été acté. Désormais tous les résidents de Nouvelle-Calédonie pouvant justifier d'une présence de dix ans sur le territoire pourront voter aux élections provinciales, destinées à élire les trois assemblées de province et le Congrès. Elections cruciales, les provinces détenant une grande partie des compétences, notamment en matière d'orientation économique (1). Le gel du corps électoral a ainsi permis aux Kanak, minoritaires en nombre, de dominer le Congrès et de diriger l'actuel gouvernement calédonien. Une situation que la droite, locale et nationale, n'a jamais acceptée. Pour le ministre de l'Intérieur, Darmanin la loi actuelle est « contraire aux principes démocratiques et aux valeurs de la République ». Tous les citoyens étant « égaux » et ayant le droit de décider de leur sort, il ne saurait y avoir de restriction au droit de vote en Nouvelle-Calédonie. Il a néanmoins dû accepter un amendement présenté par le rapporteur de la loi au Sénat qui inclut la possibilité de suspendre la révision constitutionnelle si un accord intervenait entre temps dans le cadre des négociations locales entre forces loyalistes et indépendantistes. ★

1. C'est le cas notamment pour la filière nickel, actuellement en difficultés, que le gouvernement français voudrait réduire à la simple extraction, privant la Province nord détenue par les indépendantistes des revenus provenant de la transformation du minéral.

Le peuple kanak uni autour de son exigence d'indépendance

Malgré les manœuvres, les mesures d'intimidation et la répression, le peuple kanak ne s'est pas divisé. Si des divergences autour du report de la date des élections provinciales avaient pu se manifester avec le Palika, l'unité autour du rejet de la réforme constitutionnelle et du dégel du corps électoral a été réaffirmée lors du 42e congrès élargi du FLNKS qui s'est tenu le 23 mars à Dumbéa, en périphérie de Nouméa. Dans le communiqué issu de ce congrès, le projet de loi constitutionnelle est dénoncé comme « une énième tentative de passage en force » par les représentants de l'Etat. « Le FLNKS exige le retrait définitif du projet de loi constitutionnel portant modification du

corps électoral. » Exigence partagée par toutes les forces indépendantistes. Plusieurs mobilisations se sont tenues dans l'archipel pour dénoncer ce nouveau coup de force.

En réponse à la manifestation de la droite du 28 mars, les forces indépendantistes ont appelé à manifester contre l'ouverture du corps électoral et pour dénoncer la « partialité » de l'Etat colonial dans cette réforme constitutionnelle. Organisée par la Cellule de coordination des actions de terrain, une marche traversant le centre-ville s'est rendue au siège du gouvernement. Elle a réuni quelque 10 000 personnes. En France et notamment à Paris, les kanak se sont également mobilisés nombreux pour dénoncer la réforme

constitutionnelle et le dégel du corps électoral : participation aux débats de la semaine anticoloniale, soirées d'explication sur les enjeux de la réforme, manifestation aux côtés du Collectif Solidarité Kanaky près du Sénat le 2 avril, en appui au travail mené par le sénateur kanak... L'Assemblée nationale quant à elle doit se prononcer sur cette loi constitutionnelle mi-mai. Rien n'est encore joué sur le plan institutionnel mais quel que soit le résultat final des votes, le peuple kanak va continuer à se mobiliser, au pays et en France, pour exiger son droit à vivre libre et indépendant sur sa propre terre. Et nous continuerons à être à ses côtés jusqu'à la réalisation de cet objectif. ★

Nouvelle-Calédonie



Kanaky

Le droit inaliénable du peuple kanak à l'indépendance

Parti Communiste des Ouvriers de France

Disponible au prix de 7 € port compris
Sté En Avant, 15 cité Popincourt 75011 Paris

Guerre en Ukraine

Il faut stopper l'engrenage

Une ligne de front entre la Russie, la Biélorussie et les Etats d'Europe membres de l'Otan s'installe en Ukraine. Elle n'y est pas « stabilisée », car c'est une ligne de front militairement active. L'impérialisme US et ses alliés de l'Otan fournissent les armes au régime ukrainien, pour « tenir » face aux forces militaires russes. Parallèlement, pratiquement tous les 30 Etats d'Europe membres de l'Otan (1) sont lancés dans une politique de réarmement accéléré. Cela concerne tous les « grands Etats », ceux qui disposent d'importantes forces armées (France, Allemagne, Italie...), les Etats Baltes, la Pologne et les Etats de l'Europe du Nord, notamment la Suède, la Finlande, le Danemark..., mais pas la Hongrie et la Slovaquie. Ce réarmement est une préparation à une « guerre de grande intensité », dont l'état-major français parle depuis 2016 et plus encore depuis le déclenchement de la guerre inter impérialiste de 2022 en Ukraine (2). Poutine, qui s'est fait réélire au terme d'élections sans réelle opposition et dans un climat de forte répression de toute expression contre la guerre, consacre de très grands moyens financiers, matériels et humains pour

garder le contrôle des régions que les troupes russes occupent depuis une année. Si l'économie russe, mise au service de cette guerre, tient malgré les sanctions économiques et financières imposées par les puissances impérialistes occidentales, les pertes militaires commencent à peser et les attaques de drones ukrainiens contre les villes en Russie, sapent le discours poutinien sur les succès continus des forces armées russes.

Des deux côtés, c'est une véritable boucherie, dont le nombre de victimes civiles et militaires est tenu secret. En Ukraine, les autorités renforcent les opérations d'enrôlement de jeunes, en abaissant l'âge de recrutement à 25 ans.

Il apparaît de plus en plus clairement que, dans les conditions actuelles de cette guerre, la Russie ne peut pas envahir et occuper toute l'Ukraine et que les forces ukrainiennes ne sont pas en mesure de chasser les forces armées russes de l'ensemble du territoire ukrainien, Crimée comprise (3). Poutine et son état-major multiplient les bombardements des villes, au moyen de drones, mais surtout de missiles et de bombes « planantes » larguées par des avions très loin de leur cible. Zelensky multiplie les

attaques de drones sur des villes russes et utilise aussi les bombes planantes livrées par les USA. De part et d'autre, un des objectifs est d'essayer de provoquer des réactions dans la population civile, contre « leurs » autorités.

Zelensky espère que ses alliés vont lui livrer rapidement des F-16, pour pouvoir larguer les bombes planantes sans pénétrer trop loin dans l'espace aérien russe. Toutes ces tactiques visent à nier le fait que les puissances impérialistes qui livrent les armes sont déjà « cobelligérantes ». Macron a franchi cette « ligne rouge » en disant qu'il faudra envoyer des troupes en Ukraine.

C'est cet engrenage qu'il faut stopper. ★

1. 23 Etats de l'Union européenne en sont membres : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède. S'y ajoutent 7 autres pays situés en Europe : Albanie, Islande, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Royaume-Uni, Turquie.

2. Certaines forces disent que la guerre

a commencé en 2014, au moment de Maidan et de la guerre du Donbass. Nous ne partageons pas cette appréciation qui vise en fait à nier le caractère impérialiste de l'invasion de la Russie en 2022 et, partant, le caractère de guerre inter impérialiste.

3. Après le référendum sur le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie, en mars 2014, 100 Etats membres de l'Onu ont rejeté ce référendum.

A propos de l'attentat à Moscou

Le 22 mars, l'attentat terroriste du Crocus City Hall, près de Moscou a fait plus de 130 morts et plus de 180 blessés. Il a été revendiqué par l'Etat Islamique du Khorasam, en réponse aux opérations militaires russes contre l'EI et les musulmans, en Afghanistan, en Tchétchénie et en Syrie.

Nous refusons de choisir entre Poutine qui accuse l'Ukraine, les « occidentaux » derrière cet attentat et ceux qui l'accusent d'en être le commanditaire. Le terrorisme djihadiste existe : c'est un produit du système impérialiste et c'est un phénomène que nous condamnons.

Sur l'importance de se positionner clairement contre la guerre en Ukraine

Le 16 février, Macron signait un traité bilatéral de sécurité avec l'Ukraine. Prévu pour couvrir une période de dix ans (!) il engage explicitement l'impérialisme français à livrer de l'artillerie, des armements de défense anti-aérienne et à verser 3 milliards de soutien en 2024. C'était, selon ses concepteurs, une façon de rassurer le régime de Zelensky sur la pérennité du soutien, d'apporter une compensation au refus de soutenir la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'Otan et à son adhésion immédiate à l'UE. C'était aussi un « message de fermeté » à l'attention de Poutine. Dix jours plus tard, Macron lançait sa « petite phrase » sur l'envoi des troupes... provoquant de multiples critiques, aussi bien en France qu'au niveau international.

Un débat sans vote « contraignant »

C'est dans ce contexte que s'est tenue à l'Assemblée nationale (puis au Sénat), le 12 mars, une séance de débats sur la ratification de ce traité, mais « sans vote contraignant » ! Autrement dit, sans risque pour le gouvernement, mais avec un objectif

politique affiché par ce dernier, à savoir dénoncer ceux qui voteraient contre ou s'abstiendraient comme des soutiens à Poutine.

Les résultats du vote apportent des éléments intéressants :

« Pour » : 372 - tous les députés macroniens (Modem, Horizon, Renaissance, presque tous les LR, les Verts, les PS, les Liot

« Contre » : 99 - tous les députés FI, PCF et un non-inscrit

« Abstention » : 101 - tous les 88 députés RN, des LR, des non-inscrits.

Si pratiquement tous les élus, sauf ceux de la mouvance présidentielle, ont dénoncé les propos de Macron, cela n'a pas empêché les élus Les Verts, ceux du PS de voter pour le traité.

Le RN, dans sa logique de parti qui aspire à « diriger la France », s'est abstenu.

Seuls les élus FI et PCF ont voté contre. Mais leurs porte-parole ont tous insisté sur la nécessité de soutenir l'Ukraine, en mettant en avant pour justifier leur vote « contre » leur opposition à l'entrée en guerre de la France contre la Russie et leur priorité à la négociation diplomatique.

Ces « explications de vote » montrent que leur point de départ n'est pas l'opposition à la guerre impérialiste. C'est, en quelque sorte, le niveau « bas » de l'opposition à cette guerre, celui d'une opposition institutionnelle, qui veut gérer le système capitaliste impérialiste, dans le contexte d'une crise profonde, notamment de tensions internationales. Elle est loin de faire l'unanimité dans ces partis et dans leur sphère d'influence, où les exigences du cessez-le-feu et de l'arrêt des livraisons d'armes sont partagées. Où le lien se fait entre cette guerre, la militarisation, la course aux armements et le conditionnement idéologique à l'inéluabilité de la guerre.

On n'avancera pas dans la construction d'une opposition populaire à la guerre d'Ukraine sans combattre ces positions, mais on n'avancera pas non plus sans mettre en avant quelques mots d'ordre qui permettent de rallier largement :

Arrêt de la guerre en Ukraine : pour un cessez-le-feu sans condition ; Arrêt des livraisons d'armes qui ne font qu'alimenter la boucherie ; Non à la militarisation de la société, de la jeunesse ; non au SNU ; De l'argent pour l'école, la santé, le

social, pas pour la guerre ; Notre camp, c'est celui des peuples, pas des impérialistes, pas des fauteurs de guerre. ★

Les « explications de vote » de la FI et du PCF

Le député porte-parole de la FI a notamment déclaré que son groupe avait « approuvé (...) les cessions d'armement [à l'Ukraine] pour autant qu'elles n'affaiblissent pas nos propres capacités de défense ni qu'elles n'entraînent un risque d'escalade ». Il a ajouté que, pour lui, « une telle aide peut parfaitement perdurer sans avoir besoin de signer quoi que ce soit d'autre ».

Quant à F. Roussel, il a déclaré : « Dans cette guerre, il y a bien un agresseur, Vladimir Poutine, et un pays en état de légitime défense, l'Ukraine, qu'il faut soutenir. », « Oui la Russie ne doit pas gagner la guerre. Oui, il faut donner les moyens à l'Ukraine de se défendre comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. » Il a rappelé qu'il ne fallait pas franchir les « lignes rouges pour que la France n'entre pas en guerre directe avec la Russie ».

Ces citations sont tirées des débats à l'Assemblée.

Palestine

Une Journée de la Terre plus symbolique que jamais à l'heure où les massacres se poursuivent

Le gouvernement israélien continue son entreprise de destruction meurtrière de Gaza, à l'image de de l'hôpital Al Shifa, le plus grand de l'enclave que l'armée a quitté le premier avril à l'état de ruine, assassinant plus de deux cents Palestiniens dont des femmes et au moins 13 enfants. Mais il n'est plus possible d'éluider les assassinats sans discernement perpétrés par Israël, en particulier après qu'aient été poursuivis et abattus par des drones israéliens sept membres de l'organisation humanitaire internationale World Central Kitchen, qui distribue de l'aide alimentaire à Gaza. Cela commence à faire beaucoup, même pour les Etats-Unis qui ont apporté jusqu'ici leur soutien inconditionnel à la guerre d'Israël contre la population de Gaza. Quelques jours auparavant, ils avaient fini par déposer une résolution au conseil de sécurité de l'ONU exigeant pour la première fois un cessez-le-feu, mais sous condition de libération de tous les otages israéliens du Hamas. Si cette proposition avait été rejetée par la Chine et la Russie, la suivante proposée par dix membres non permanents pour un cessez-le-feu pendant le ramadan a,

quant à elle, été adoptée grâce à l'abstention des Etats-Unis. Et si les dizaines de milliers de Palestiniens innocents victimes des bombardements et des fusillades n'avaient pas été suffisants, la mort des humanitaires occidentaux a poussé Joe Biden à appeler Netanyahu pour exiger un cessez-le-feu, tout en ne suspendant « pas encore » les aides militaires US à Israël.

Ce n'est bien sûr pas la compassion ou la bonté d'âme qui pousse Biden à augmenter la pression sur Netanyahu, mais il devient impossible de nier les massacres et continuer, en particulier avant les élections présidentielles, de soutenir Israël sans conditions devant une population dont une grande partie est solidaire du peuple palestinien. Cette inflexion de la politique US, et celle de ses alliés qui pourrait suivre, vient en partie de la pression qu'exerce le mouvement populaire mondial de solidarité avec la Palestine qui n'a cessé depuis octobre dernier de mobiliser massivement et qui s'est exprimé avec une force symbolique particulière à l'occasion de la commémoration de la Journée de la Terre. ★

Une journée internationale de commémoration et de solidarité active

Dans les derniers jours de mars 1976, des milliers de Palestiniens se sont soulevés contre l'annexion de 2 500 hectares de terre par Israël qui rasait ainsi 418 villages avec interdiction à leurs habitants d'y retourner. Commencé par une grève générale dans tous les territoires occupés, ce mouvement s'est accompagné, le 30 mars, de grandes manifestations qui, face à l'armée d'occupation israélienne, se transformèrent en une révolte. Ce mouvement fut réprimé brutalement faisant six morts, une centaine de blessés et des centaines d'arrestations. C'est depuis ce jour que, chaque année, les Palestiniennes et Palestiniens du monde entier commémorent la Journée de la Terre et expriment leur attachement indéfectible à leurs terres ancestrales et réaffirment la légitimité de leur lutte pour leurs droits nationaux. Cette année, cette date a été l'occasion pour les peuples du monde entier d'exprimer leur solidarité avec le peuple palestinien mais aussi d'exiger la fin du soutien et de la coopération de leurs gouvernements à l'Etat sioniste meurtrier.

Aux **Etats-Unis**, des manifestations ont eu lieu dans 40 villes, et celle de New York a rassemblé 30 000 personnes qui ont convergé vers Time-Square, la fameuse place centrale de Manhattan, malgré plusieurs arrestations musclées. Les manifestants, aux cris de « Shut it down 4 Palestine » ont réclamé l'arrêt des envois massifs d'armes US à Israël. Au **Maroc**, dans trente-huit villes, des milliers de manifestants ont scandé « la normalisation est une trahison » pour dénoncer les accords de normalisation des relations économiques et politiques du Maroc avec Israël passés ces dernières années. En **Europe** des manifestations ont

eu lieu un peu partout avec un cas particulier, **Dublin**, la capitale irlandaise. Celle-ci a connu en ce Jour de la Terre sa plus grosse mobilisation. Appelée par 70 organisations, des dizaines de milliers de personnes ont convergé de tout le pays. En Irlande, il existe un mouvement puissant et ancien de soutien au peuple palestinien lié à l'histoire politique du pays. Plus ancienne colonie de l'empire britannique, l'Irlande a été le siège d'une lutte de résistance et de revendication des droits nationaux du peuple irlandais soumis à l'oppression du colonialisme britannique et à la répression sanglante jusque dans les années soixante-dix, de l'armée anglaise. Un cessez-le-feu officiel n'a été signé qu'en 1997. Le peuple irlandais a connu dans sa chair l'exploitation et la violence d'un Etat colonial. Le parallèle était même déjà pratiqué par le premier gouverneur britannique de Jérusalem de 1917 à 1926, Ronald Storrs, qui déclara en 1937 que l'immigration juive en Palestine à cette époque « en dehors de permettre de former un Etat juif » permettrait de « créer pour l'Angleterre un petit Ulster juif loyal dans une mer d'Arabisme potentiellement hostile » (1). Les techniques de répression anglaises utilisées en Palestine l'avaient déjà été auparavant contre les Irlandais et le tristement célèbre premier ministre Arthur Balfour, qui proposa la création d'un « foyer national juif en Palestine » avait été secrétaire de cabinet pour l'Irlande et y avait mené une répression sanglante. Le Sinn Féin, le plus important parti indépendantiste d'Irlande, et l'IRA (Armée Républicaine Irlandaise) ont entretenu pendant des décennies des liens politiques et militaires forts avec l'OLP. Cela fait de l'Irlande le pays européen le plus engagé dans le soutien au peuple

palestinien. Il n'a pas suspendu ses aides à l'UNWRA après les accusations mensongères d'Israël contrairement à la France, au Royaume-Uni ou à l'Allemagne. Au début du mois, son fonds d'investissement stratégique d'une quinzaine de milliards s'est désinvesti de plusieurs entreprises israéliennes, dont certaines des plus grosses banques, pour leur implication dans la colonisation et l'Etat irlandais vient de demander à déposer devant la Cour Internationale de Justice pour soutenir la plainte de l'Afrique du Sud et attester que la guerre menée aujourd'hui par Israël mène à un génocide.

En France, de nombreuses initiatives ont eu lieu pour cette journée, à travers l'appel national lancé par le CNPJDPI et Urgence Palestine et repris par nombre de comités locaux. Malgré le week-end de Pâques, la mobilisation a été importante, s'appuyant sur les nombreuses actions qui s'organisent continuellement : diffusion de tracts, happening, conférences grand public qui ont permis de mobiliser pour cette journée symbolique. Cela aura été aussi l'occasion d'exprimer notre soutien avec le secrétaire de l'UD CGT du Nord poursuivi pour avoir appelé dans un tract à la solidarité avec le peuple palestinien et pour ne pas avoir dénoncé « le terrorisme du Hamas » qui passait en audience le 28 mars à Lille. Plusieurs rassemblements ont été organisés en solidarité.

La manifestation nationale de Paris a vu plusieurs milliers de personnes défiler de la place de la République au Châtelet après avoir été initiée par un Die-in organisé par le Collectif des soignants solidaires du peuple palestinien. A Bordeaux, le 30 mars, suite au changement de lieu imposé au dernier moment par la préfecture vers une place de la ville en fait

inaccessible au public, les manifestants ont rejoint un lieu de promenade très passant où deux femmes avaient de leur propre initiative organisé un événement avec pancartes, chaussures d'enfants et doudous pour dénoncer le massacre des enfants à Gaza. Le 31, au Rocher Palmer de Genon un spectacle de solidarité avec les artistes de Gaza était organisé, les recettes devant aider à les reloger. A Toulouse, plusieurs centaines de personnes se sont massées place de la Bourse pour réclamer des sanctions et inciter au boycott et appeler à la manifestation de Lannemezan du 6 avril pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah. A Pau, 250 personnes se sont rassemblées le 29 mars, au lendemain de la conférence qui s'est tenue à Billières avec Rony Braumann, fondateur et ancien président de Médecins du Monde, et Pierre Stambul de l'UJFP, qui a connu un franc succès. A Tours, le rassemblement du 30 mars exposait par des photos la destruction des trésors architecturaux palestiniens par Israël mettant en lumière la volonté de l'Etat sioniste, au-delà de la liquidation physique du peuple palestinien, de détruire aussi son histoire et sa culture. Une initiative qui a interpellé les passants intrigués et permis de nombreuses discussions. C'est par la multiplication de ces actions, manifestations, appel au boycott, happening, événements artistiques, campagne de signature des cartes postales adressées à Macron que nous pourrions imposer l'arrêt de la complicité du gouvernement et des entreprises françaises avec le génocide en cours. ★

1. En référence aux plantations anglaises de l'Ulster, province nord d'Irlande qui restera sous domination britannique après l'indépendance de l'Irlande.

Présidentielles au Sénégal

Un nouveau revers pour la Françafrique !

La mobilisation populaire a finalement contraint Macky Sall, président sortant, à organiser le 24 mars des élections présidentielles qu'il voulait reporter à la fin de l'année, bien au-delà de la fin de son mandat.

Bassirou Diomaye Faye, qui dix jours avant le scrutin était encore en prison, avait remplacé au dernier moment Ousmane Sonko, leader du parti « Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité » (PASTEF), dont la candidature n'avait pas été validée par le conseil constitutionnel. Faye a été élu dès le premier tour, avec plus de 54 % des voix.

Une profonde aspiration au changement

La colère des masses, suite à la tentative de Macky Sall de manipuler les élections, et la répression des émeutes qui s'en est suivi, qui a fait plusieurs morts tués par les balles de la police, ont nourri le phénomène du « dégaçisme » qui frappe tous les chefs d'Etat soutenus par l'impérialisme français. La promesse de rétablir les libertés démocratiques, la volonté affirmée de lutter contre la corruption, « le détournement des deniers publics » et « la misère et la pauvreté endémiques » ont valu un large soutien populaire au binôme Bassirou Diomaye Faye-Ousmane Sonko. La promesse « d'endogénéisation de l'économie » en promouvant les entreprises privées nationales leur a

permis de gagner l'appui d'une partie du patronat sénégalais.

Les dirigeants de l'impérialisme français, premier partenaire commercial et économique du Sénégal (voir notre article dans *La Forge* de mars 2024), ont fait mine de se réjouir de cette alternance dans le cadre d'élections, sans coup d'Etat. Son espoir de pouvoir préserver ses intérêts au Sénégal, pour le plus grand profit des monopoles hexagonaux qui y font de juteuses affaires, est nourri par les ambiguïtés du PASTEF. Tout en ayant affirmé dans sa campagne la nécessité d'une renégociation des contrats miniers et pétroliers et des accords de pêche, le nouveau président a, en effet, déclaré que le Sénégal « restera le pays ami et allié sûr et fiable pour tout partenaire qui s'engagera... dans une coopération vertueuse, respectueuse et mutuellement productive ». A un journaliste de France Info, il a précisé que « le partenariat entre la France et le Sénégal, jusqu'au moment où je vous parle, est un partenariat correct », qui devait simplement être « revisité » afin d'être « plus gagnant », pour le Sénégal.

Pour l'instant, les nouveaux dirigeants du Sénégal n'ont pas demandé le départ des Eléments français au Sénégal (EPS) stationnés à Dakar. Mais l'impérialisme français sait que ce nouveau revers de la Françafrique, que traduit l'élection de Bassirou Diomaye Faye, s'inscrit dans le mouvement général de rejet par les peuples de la domination économique, monétaire et, a fortiori, militaire de la France.

Les militaires américains, à leur tour chassés du Niger

Après le coup d'Etat du 26 juillet 2023, lorsque les militaires nigériens ont renversé Mohamed Bazoum allié de la France, une de leurs premières décisions avait été de demander le départ des troupes françaises. Un départ qui correspondait aux attentes du peuple nigérien et que nous avons soutenues sans réserve.

L'impérialisme français avait tout fait pour essayer, en vain, de rétablir Bazoum. Il comptait sur les sanctions de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), allant jusqu'à encourager une intervention militaire de leur part, qu'il se disait prêt à appuyer. Cette politique a été un échec complet. Elle a accéléré le resserrement des liens entre les militaires maliens, burkinabè et nigériens. En septembre 2023, ces trois pays d'où les militaires français avaient été successivement chassés, ont scellé un pacte de défense mutuelle : l'Alliance des pays du Sahel.

Les alliés américains et européens de l'impérialisme français, qui en sont en même temps des concurrents, s'étaient montrés beaucoup plus pragmatiques vis-à-vis du régime qui se mettait en place au Niger. Alors que l'ambassadeur français était renvoyé, les Etats-Unis avaient confirmé la nomination de leur ambassadrice à Niamey. L'enjeu pour eux était de taille, puisque l'US Air Force possède à Agadez (dans le nord du Niger), une base stratégique en matière de renseignement. Mais ce plan pourrait être remis en cause.

En effet, le 16 mars 2024, les autorités nigériennes ont annoncé leur décision de « dénoncer avec effet immédiat l'accord relatif au statut du personnel militaire des Etats-Unis et des employés civils du département américain de la défense sur le territoire du Niger ». Remettant en cause l'accord de 2012, elles ont demandé le départ sans délai des soldats américains.



Manifestation à Dakar, le 17 février 2024

Les dizaines de milliers de personnes qui étaient dans la rue après l'annonce du report des élections ont « dégaçé » M. Sall. Elles vont continuer à faire entendre leurs exigences.

Les espoirs fragiles auxquels se rattache l'impérialisme français

Le PASTEF affirme vouloir ainsi « opérer une rupture systémique, qui diffère d'une simple opération de changement de dirigeant par le mécanisme de l'alternance », tout en précisant qu'il « s'attache à promouvoir une doctrine pragmatique, qui ne se confond avec aucune des idéologies historiquement reconnues : socialisme, communisme, libéralisme, etc. » et en insistant sur son adhésion « sans réserve aux principes et valeurs essentiels de la République du Sénégal, tels qu'ils sont définis par la Constitution, en vigueur ». Il aura du mal, dans ces conditions, à imposer ce que réclament ceux qui se sont emparé de la candidature de Bassirou Diomaye Faye et de la figure d'Ousmane Sonko pour exprimer leurs exigences en matière de démocratie, de travail, de lutte contre la corrup-

tion et d'indépendance vis-à-vis de la France.

Les jeunes, très nombreux (75 % des 18 millions de Sénégalais ont moins de 35 ans), concentrés dans les grandes villes et gravement touchés par le chômage, sont très mobilisés. Leur participation et leur vote a été un des éléments décisifs du scrutin qui a balayé le camp Sall. Tous ceux qui sont descendus dans la rue ces dernières années et tout particulièrement dans la dernière période sont les véritables artisans de ce que la presse hexagonale appelle le « tsunami » du 24 mars et qui est, de fait, un événement politique important qui nourrit la crise néocoloniale de l'impérialisme français. Ils aspirent à un vrai changement et vont inmanquablement continuer à faire entendre leurs exigences. Des exigences qui ne pourront pas trouver de réponses complètes dans le cadre de l'Etat néocolonial et sans véritable remise en cause de la domination impérialiste. **Le peuple sénégalais, dont nous saluons le courage et la détermination nous trouvera à ses côtés. ★**

Comme la France, il y a quelque mois, les Etats-Unis vont donc être obligés d'organiser un redéploiement de leur dispositif militaire en Afrique, dispositif qui s'articulait jusqu'à présent entre Djibouti et le Niger. D'où ce commentaire cinglant de RFI : « Ce départ contraint est donc un immense revers pour Washington qui, jusque-là, s'était montré très conciliant avec la junte. "Ils ont cru, note un officier français de haut-rang, pouvoir agir en solo ces derniers mois sans soutenir Paris et faire de leur côté ami-ami avec la junte" ».

Les dirigeants du Mali, du Burkina-Faso et du Niger se sont appuyés sur le rejet par leurs peuples de la présence militaire française, incapable d'endiguer l'action des groupes armés djihadistes qui frappe lourdement les populations. Ils se sont appuyés sur le rejet par leurs peuples du système de la Françafrique et de ses hommes installés la tête des

Etats néocoloniaux. Mais leur politique n'a rien d'anti-impérialiste. Pour se défaire de la domination française, ils se sont tournés vers Poutine et l'impérialisme russe qui cherche à tirer profit de la situation pour ses propres intérêts.

L'impérialisme français, qui tente par ailleurs de « diversifier » ses relations hors du périmètre traditionnel de ses anciennes colonies (visant, notamment le Kenya et le Rwanda), n'a pas d'autre solution que de plaider pour la création de bases franco-américaines communes en Afrique de l'Ouest.

Ce dépaysement en Afrique de la confrontation entre les USA, les pays de l'Union européenne et la Russie est dangereux pour les peuples de la région. C'est à eux et aux forces démocratiques, anti-impérialistes et révolutionnaires que nous apportons notre soutien. ★